

57^e RAPPORT ANNUEL
DE LA
BANCA MONTE PASCHI BELGIO
S.A.
A
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 21 AVRIL 2005

Table des matières

Administration et Contrôle

Intégration de la Banca Monte Paschi Belgio S.A.
dans le Groupe Bancaire Monte dei Paschi di Siena

Message du Président du Conseil d'Administration
et du Président du Comité de Direction

Rapport de Gestion 2004 et Perspectives 2005

Règles d'évaluation concernant les principaux
Postes du bilan au 31.12.2004

Délibérations du Conseil d'Administration
relatives au Bilan au 31.12.2004

Délibérations de l'Assemblée Générale
des Actionnaires du 21.04.2004

Rapport des Réviseurs
sur les comptes annuels

Comptes annuels
et annexes

Administration et Contrôle

Conseil d'Administration

<i>Président</i>	Primo	Brioni
<i>Vice-Président</i>	Maurizio	Bigazzi
<i>Administrateurs</i>	Bortolomeo	Bettoni
	Paolo	Braccini
	Antonio	Degortes
	Renzo	Francini
	Luigi	Macchiola
	Stefano	Neri
	Marco	Paglialunga

Comité de Direction

<i>Président</i>	Luigi	Macchiola
<i>Membres</i>	Bortolomeo	Bettoni (*)
	Paolo	Braccini
	Renzo	Francini

Comité d'Audit

<i>Coordinateur</i>	Maurizio	Bigazzi
<i>Membres</i>	Antonio	Degortes
	Stefano	Neri
	Marco	Paglialunga

Contrôle

<i>Commissaire</i>	Ernst & Young - Réviseurs d'entreprises S.C.C. (b 160) Représentée par Jean-Pierre Romont , associé
--------------------	---

Direction

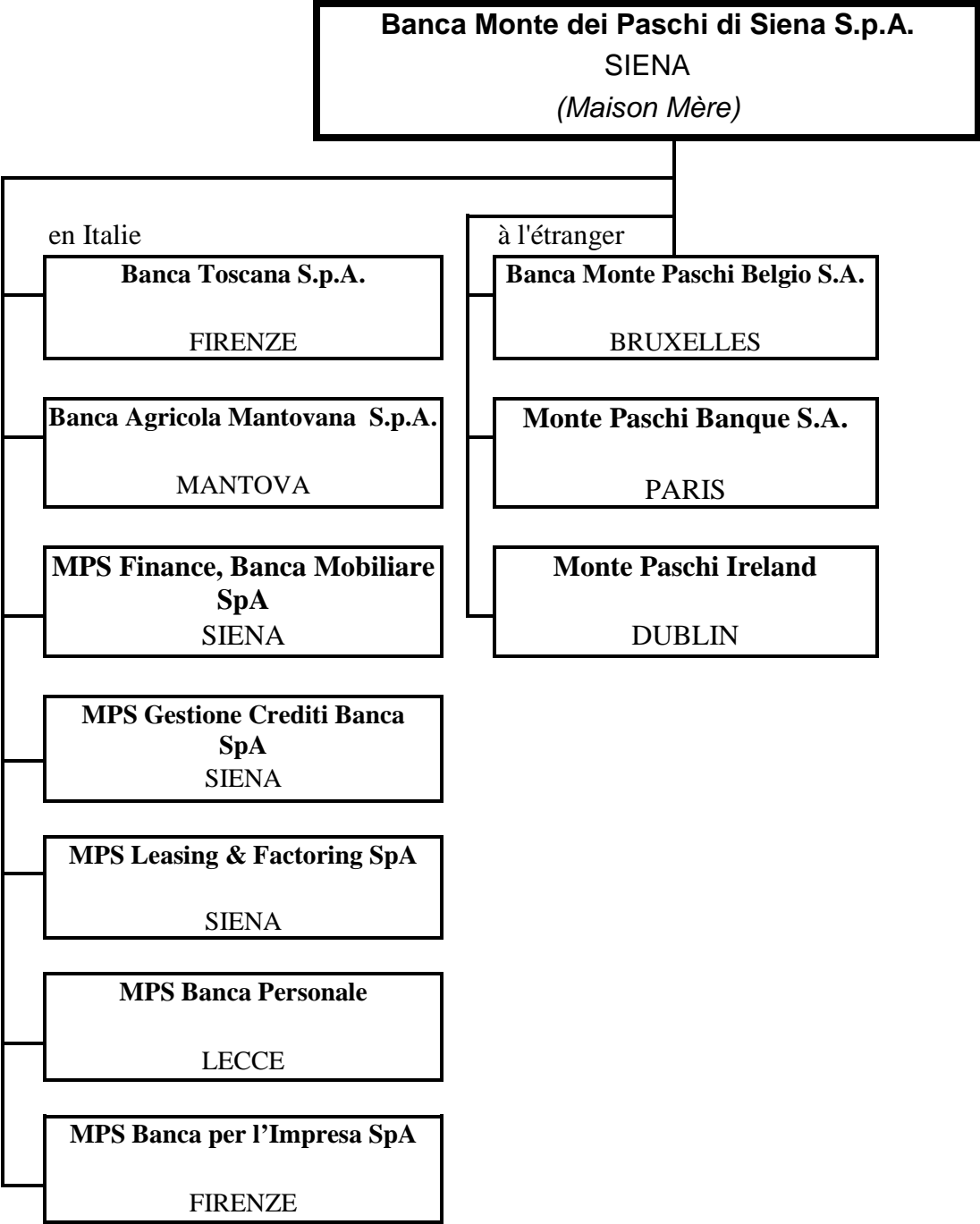
<i>Directeur Général</i>	Luigi	Macchiola
<i>Directeur Général Adjoint</i>	Renzo	Francini
<i>Directeur</i>	Bortolomeo	Bettoni (*)
<i>Directeur Administratif</i>	Luciano	Cabrelli
<i>Sous-Directeur</i>	Alain	Cools
<i>Sous-Directeur</i>	Sergio	Giuliani (***)
<i>Responsable Coordination Commerciale Corporate</i>	Marco	Buriani
<i>Responsable Coordination Commerciale Retail</i>	Mauro	Rusca (****)

(*) jusqu'au 15 octobre 2004

(***) jusqu'au 30 septembre 2004

(****) à partir du 5 avril 2004

Le Groupe Bancaire M.P.S. (Monte dei Paschi di Siena)



Intégration de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. dans le Groupe Bancaire Monte Dei Paschi di Siena

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. fait partie, depuis 1992, du Groupe Bancaire Monte dei Paschi di Siena, dont le « chef de file » est la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, une des plus anciennes institutions de crédit du monde, fondée à Sienne dans le lointain 1472.

En 1995, la Banca Monte dei Paschi di Siena a modifié son statut juridique d'Institution de Crédit de Droit Public en devenant une Société Anonyme suivant les termes de la « Legge Amato » du 2.8.1990. Suite à cette transformation, l'entière du capital social de la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA est détenu par la Fondation Monte dei Paschi di Siena jusqu'en juillet 1999 date à laquelle 27,12 % des actions ont été placées sur le marché boursier par l'intermédiaire d'une offre publique de vente et de souscription d'une augmentation de capital. La Direction Générale de la Banque est restée à Sienne où se trouve également le siège de la Fondation, qui détient actuellement 49 % des droits de vote et la majorité absolue du capital social global. Les actions de la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA sont actuellement cotées à la Bourse des Valeurs de Milan.

La structure du Groupe Monte dei Paschi di Siena, dont les objectifs stratégiques sont orientés vers une expansion graduelle mais constante, comprend - outre les Banques reprises dans le tableau précédent - également de nombreuses autres sociétés importantes opérant dans les services collatéraux et fonctionnels de l'activité Bancaire tels que la gestion de l'épargne, l'Intermédiation mobilière, particulièrement active dans les services on-line, les Assurances et la Collecte d'Impôts.

En Italie, le Groupe Bancaire peut compter sur plus de 1800 guichets, environ 27.000 employés et un réseau de plus de 1.500 promoteurs financiers répartis sur tout le territoire national. Il s'agit du premier groupe bancaire d'Italie centrale où, dans la région Toscane, il détient une part de marché de plus de 30 %.

Sur le reste du territoire Européen, le Groupe Monte dei Paschi di Siena est présent, entre autres, avec 2 Banques de Droit local présentes en France et en Belgique ainsi qu'avec une société financière de droit irlandais ayant son siège à Dublin. Le réseau étranger est complété par les « Branch » du chef de file, la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, opérationnelles à Londres, Francfort et Madrid.

D'autres « Branch », présentes à New York, Singapour et Hong Kong, avec 7 Bureaux de Représentation à Moscou, Le Caire, Tunis, Istanbul, Pekin, Shangai et Alger, assurent une opérativité intercontinentale 24 heures sur 24.

La Banca Monte Paschi Belgio S.A., ayant son siège social à Bruxelles, est bien intégrée dans la stratégie du Groupe Monte dei Paschi di Siena qui, depuis longtemps, est attentif à l'Europe et au marché unique avec comme objectif prioritaire d'améliorer sa compétitivité et sa rentabilité en renforçant les synergies tant relatives à l'organisation qu'au domaine commercial.

Actuellement, l'actionnariat de la Banque se compose comme suit :

Banca Monte dei Paschi di Siena SpA:	77,53%
Banca Toscana SpA:	22,47%

La présence de la Banque sur le territoire belge remonte à 1947.

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. est bien connue et insérée dans les secteurs d'activité afférents à la récolte des dépôts, à l'octroi de crédits aux particuliers et aux entreprises ainsi qu'à la prestation de services surtout à l'égard des nombreuses familles d'origine italienne et des fonctionnaires des institutions internationales établies dans le Pays.

Message du Président du Conseil d'Administration et du Président du Comité de Direction

Tout au long de l'exercice, la Banca Monte Paschi Belgio s.a. a focalisé son attention sur la réalisation des objectifs qu'elle s'était assignée au niveau du Business Plan 2004/2006 axés principalement sur son plan de restructuration visant tant le volet des ressources humaines que celui de ses activités. A l'adresse du personnel, un travail de restauration de la confiance et d'impulsion d'une nouvelle culture d'entreprise a été mené. Au niveau des activités, la banque a procédé à un recentrage de celles-ci sur son métier de base à savoir les relations privilégiées entretenues avec la clientèle domestique tant des particuliers que des entreprises. En sus, notre structure s'est attachée en 2004 à poursuivre l'amélioration qualitative de son portefeuille crédits, à réduire la concentration de risque sur une même contrepartie, à re-dynamiser la politique de recouvrements de créances enlisées et à maîtriser le niveau des dépenses de fonctionnement.

Bénéficiant d'un contexte environnemental particulièrement favorable sur le plan des risques de crédits et tirant parti des premiers effets favorables de la restructuration, la Banca Monte Paschi Belgio s.a. a pu dégager en 2004 un résultat particulièrement satisfaisant de € 3,6 millions surpassant de loin les prévisions les plus optimistes. La performance ainsi dégagée, la banque le doit non seulement au management mais également à l'ensemble du personnel qui a, de par son professionnalisme, démontré qu'il était à même de s'adapter aux exigences du marché en général, de notre clientèle en particulier.

Après un exercice de transition durant laquelle des changements significatifs ont été réalisés, la Banca Monte Paschi Belgio s.a. s'attachera en 2005 à croître et à se frayer une place digne de ses ambitions sur le marché domestique. Pour ce faire, elle pourra compter sur l'appui actif de son actionnaire de référence, le Groupe MONTE DEI PASCHI DI SIENA. Afin de se montrer toujours plus proche de sa clientèle de niche, un programme d'implantation d'un certain nombre d'agences en région bruxelloise est d'ores et déjà programmé, la première devant ouvrir ses portes dans les tous prochains mois.

Le Conseil d'Administration tient à exprimer sa reconnaissance à ses partenaires commerciaux, entreprises et particuliers, véritable patrimoine de la banque, pour la confiance qu'ils lui témoignent et à l'ensemble du personnel pour son engagement dans l'important challenge que notre institution s'est fixé.

Luigi MACCHIOLA

Président du Comité de Direction

Primo BRIONI

Président du Conseil d'Administration

Rapport de Gestion 2004 Business Plan 2004-2006 et perspectives 2005

Rapport de Gestion 2004

Conjoncture internationale

Dans le prolongement de l'année 2003, la conjoncture économique mondiale a témoigné en 2004 des signes de robustesse. Toutefois, il s'est confirmé un certain déplacement de la dynamique commerciale des pays bordant l'Atlantique vers ceux jouxtant le Pacifique. De fait, alors que la croissance du P.I.B était particulièrement soutenue notamment en Chine et aux Etats-Unis, celle concernant les pays de l'Union Européenne a été quelque peu à la traîne à l'image de l'Allemagne principal moteur de la Zone.

L'économie chinoise a tiré parti de la vigueur non seulement de la consommation interne mais également de ses exportations profitant à la fois du coût bon marché de sa main d'œuvre et de la faiblesse de sa monnaie, le yuan, dont l'évolution est liée à celle de la devise américaine.

L'économie US a également connu une croissance de son P.I.B. non négligeable à près de 3,7 % laquelle a été alimentée principalement par les mesures adoptées par le Gouvernement américain en matière de poursuite du plan de réductions d'impôts et d'augmentations des dépenses liées à la sécurité et à la défense dans le prolongement de son engagement dans le conflit irakien. Ces deux mesures ont eu pour effet de plomber notablement le niveau du déficit budgétaire qui, couplé avec le creusement à \$ 617,7 milliards du déficit commercial, est responsable du recul d'une année à l'autre du dollar notamment vis-à-vis de la monnaie européenne. De fait, alors qu'un dollar s'échangeait encore contre €0,7918 fin 2003, il affichait douze mois plus tard une décote de pas moins de 7,3 %, à €0,7342.

L'économie européenne, quant à elle, a vu son produit intérieur brut croître globalement de 2,0 % avec toutefois des disparités régionales. De fait, parmi les pays les plus prospères relevons notamment l'Espagne, la Belgique et la France avec un P.I.B. en hausse de 2,5 % et les moins dynamiques, les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne (+ 1,5 %). Ces derniers pays n'ont ainsi du leur salut que grâce à la bonne tenue de leurs exportations et ce malgré l'handicap que constitue un euro surévalué respect à ses performances économiques réelles. La faiblesse de la consommation rencontrée par certains membres importants de l'U.E. attribuable en partie à l'incertitude sur le marché de l'emploi constitue une des principales sources de préoccupation des dirigeants de la zone et tout particulièrement du Gouvernement allemand lequel est confronté avec un niveau de sans emplois dépassant les 5 millions d'individus. A cette dernière

problématique vient se greffer celui des délocalisations d'entreprises notamment vers les nouveaux pays adhérents à l'Union là où les coûts salariaux s'avèrent être nettement en deçà de la norme des 15 autres pays membres. Plus que jamais, l'Europe ne pourra continuer à occuper une place importante au sein de l'économie mondiale que dans la mesure où elle parvient à trouver remède à ses faiblesses structurelles que sont entre autres les coûts salariaux, la rigidité du marché de l'emploi, le niveau élevé de l'impôt sur les bénéfices et sur les revenus du travail, ...

Conjoncture au niveau des établissements de crédit

L'année 2004 aura été un bon crû pour l'ensemble des institutions financières présentes en Belgique. De fait, le niveau de leurs bénéfices a connu une croissance à deux chiffres profitant d'un environnement boursier favorable, d'une réduction du niveau des couvertures sur risques de crédits et d'une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. Sur un autre plan, pour maintenir ou accroître leurs parts de marché, les établissements de crédit ont été amenés à se montrer davantage agressifs quitte à écorner leur marge bénéficiaire sur certains produits offerts à leur clientèle tant des entreprises que des particuliers. En 2005, le marché belge devrait encore connaître une concurrence particulièrement marquée. Ceci implique qu'à terme, seules les entreprises les plus saines, les plus performantes, les plus dynamiques et les plus créatives pourront se maintenir sur le marché belge, lieu où la concurrence entre les différents intermédiaires financiers s'avère être la plus marquée d'Europe.

Conjoncture au niveau de la Banca Monte Paschi Belgio s.a.

A l'image des autres établissements de crédit, la Banca Monte Paschi Belgio s.a. a pu également tirer parti d'un environnement boursier favorable ainsi que d'une réduction du poids des ajustements de valeur qu'elle a été amenée à opérer sur son portefeuille crédits. De même, elle a également dû s'intégrer dans le contexte de concurrence accrue entre les différentes institutions financières de la Place. Mais en sus, notre structure a été amenée à tout mettre en œuvre pour mener à bien les objectifs qu'elle s'était assignée au niveau du Business Plan 2004 / 2006 axés principalement sur son plan de restructuration visant tant le volet des ressources humaines que celui de ses activités.

Les Ressources humaines

Dans le cadre de la restructuration initialisée en 2003, quelque 38 collègues ont quitté sur base volontaire notre structure en 2004 l'essentiel dans le cadre d'un plan de pré-pensions ramenant dans un 1^{er} temps le niveau des effectifs à 81 collaborateurs. A l'attention de ces derniers, la nouvelle Direction générale a tout au long de l'année cherché avec l'assistance d'une société de consultance, HERMES, à *restaurer la confiance* de tout un chacun et à *insuffler une nouvelle culture d'entreprise* laquelle a pour finalité de responsabiliser et d'impliquer l'ensemble des travailleurs de notre banque avec une attention toute particulière à l'encontre des cadres moyens regroupés au sein d'une structure dénommée « middle management ». Parallèlement, soucieuse d'adapter le niveau de compétence professionnelle du personnel aux exigences du marché en mutation continue, la banque a mis en œuvre un processus de cycles de formations pluriannuels.

Par ailleurs, afin de contribuer au renforcement de son assise commerciale laquelle se traduira notamment par l'ouverture planifiée d'un réseau d'agences de proximité à Bruxelles, notre institution s'est dorénavant et déjà attachée les services de 10 nouveaux jeunes collaborateurs.

Les Activités

Conformément aux orientations reprises au niveau du Plan triennal 2004/2006, la Banca Monte Paschi Belgio s.a. a œuvré tout au long de l'année à recentrer et à relancer ses activités sur ses métiers de base à savoir le développement de relations diversifiées à destination des entreprises et des particuliers et ce par priorité sur le marché domestique. Ceci implique que les activités collatérales développées par le passé en vue de soutenir sa rentabilité à savoir les acquisitions de papiers obligataires d'émetteurs corporate et les prises de participations dans des crédits syndiqués à l'adresse de sociétés étrangères ont vu leurs encours en 2004 se réduire de manière substantielle ce qui a contribué ipso facto à la contraction du pied du bilan respect à 2003 (Voir : Les données patrimoniales) .

Parmi les autres objectifs que la banque s'est fixée pour l'exercice social sous revue et qu'elle compte poursuivre dans le futur , il y a lieu de relever notamment :

- L'amélioration qualitative du portefeuille de crédits

Bien que déjà d'actualité par le passé, notre institution a poursuivi ses efforts en matière de suivi des risques mais également en matière de réduction de la concentration des risques sur une même contrepartie.

Sur le plan de la gestion des risques , l'accent a été davantage orienté sur la prévention. Dans ce cadre , afin de tendre au mieux à cet objectif , le rôle des chargés de relation particuliers (C.R.P.) et entreprises (C.R.E.) est essentiel. De fait, la connaissance de leur portefeuille de clients, optimisée de par des contacts réguliers, constitue une source précieuse d'informations concernant la qualité des partenaires dont ils ont la charge. Un suivi approprié de qualité peut par ailleurs les amener en cas de signes précurseurs de difficultés temporaires d'une de leurs relations à proposer :

- Une mesure positive d'accompagnement du client voire le cas extrême la révocation de la ligne ,
- Une adaptation des conditions de rémunération de l'exposition eu égard au profil de risque du client.

Cette politique de « monitoring » et de « pricing » a déjà influencé de manière non négligeable le compte économique de l'exercice notamment sous l'angle des réductions de valeurs que la banque a été amenée de constituer sur son portefeuille de crédits (Voir : Les données économiques) .

Sur le plan de la concentration des risques sur une même contrepartie, la banque a poursuivi la dilution progressive de celle-ci en veillant notamment à rendre le niveau de l'exposition sur un tiers davantage en phase avec le niveau de ses capitaux propres. Ainsi, la règle générale retenue a été de contenir la concentration sur une relation à 10 % des Fonds propres sensu stricto. Dans ce cadre, les positions excédant ce seuil -titres inclus- sont passées en l'espace de douze mois de 29 à 19 . Le processus de réduction devrait se poursuivre en 2005.

N.B. : Une des raisons pour laquelle la banque a volontairement décidé de se retirer du segment des crédits à caractère international (titres et international loans) réside justement dans le fait qu'elle ne dispose pas des outils adéquats pour en assurer un suivi approprié.

- L'amélioration de la rentabilité du portefeuille clientèle

La Banca Monte Paschi Belgio s.a. entend atteindre cet objectif par le développement de *relations diversifiées et personnalisées* entretenues avec sa clientèle émanant tant du segment des entreprises que de celui des particuliers mais également par une adéquation de sa gamme de produits offerts en fonction de la demande de ses clients.

- La gestion proactive des dossiers crédits enlisés

Durant l'exercice social écoulé , la Banca Monte Paschi Belgio s.a. , conformément aux lignes directrices reprises au niveau du Budget 2004 , a veillé à optimiser tout au long de l'année le niveau des recouvrements de ses positions les plus sensibles logées dans les portefeuilles contentieux et pré-contentieux et , dans son prolongement, à amortir la quotité des créances considérée comme définitivement irrécouvrable.

Au terme de l'exercice social , on peut constater que cette politique a permis de réduire de manière significative *le niveau des expositions brutes* de quelque **€ 39,8 millions** sur un encours global au 31 décembre 2003 de **€ 152,3 millions** (- 26,1 %) et de contribuer favorablement au compte économique de l'année de par *des reprises de réductions de valeur* de l'ordre de **€ 3,2 millions**.

Evolution annuelle des portefeuilles contentieux et pré-contentieux

Portefeuilles	31 décembre 2004	31 décembre 2003	Variations	
Contentieux				
Montants nominaux	€ 103,2	€ 120,8	-	€ 17,6
Réductions de valeur	millions	millions	-	millions
Taux de couverture	€ 98,5	€ 113,9	+	€ 15,4
	millions	millions		millions
	95,5 %	94,3 %		
				1,2 %
Pré-contentieux				
Montants nominaux	€ 9,3	€ 31,4	-	€ 22,1
Réductions de valeur	millions	millions	-	millions
Taux de couverture	€ 1,9	€ 4,2	+	€ 2,3
	million	millions		millions
	20,8 %	13,5 %		
				7,3 %

N.B. : La réduction des expositions enlisées a contribué à la contraction des revenus d'intérêts, notre structure renonçant au bénéfice des primes de risque élevées.

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Autre source d'intérêt de notre structure, contenir au maximum la part des dépenses de fonctionnement sur l'ensemble des revenus générés. Ainsi, le « *cost / income ratio* -hors coûts de restructuration provisionnés l'exercice précédent » est passé de **76,1 %** au 31 décembre 2003 à **68,3 %** douze mois plus tard . Le Budget de l'exercice 2005 mise de le réduire à **62 %** avec dans une phase ultérieure la volonté de le ramener sous la barre des **60 %**

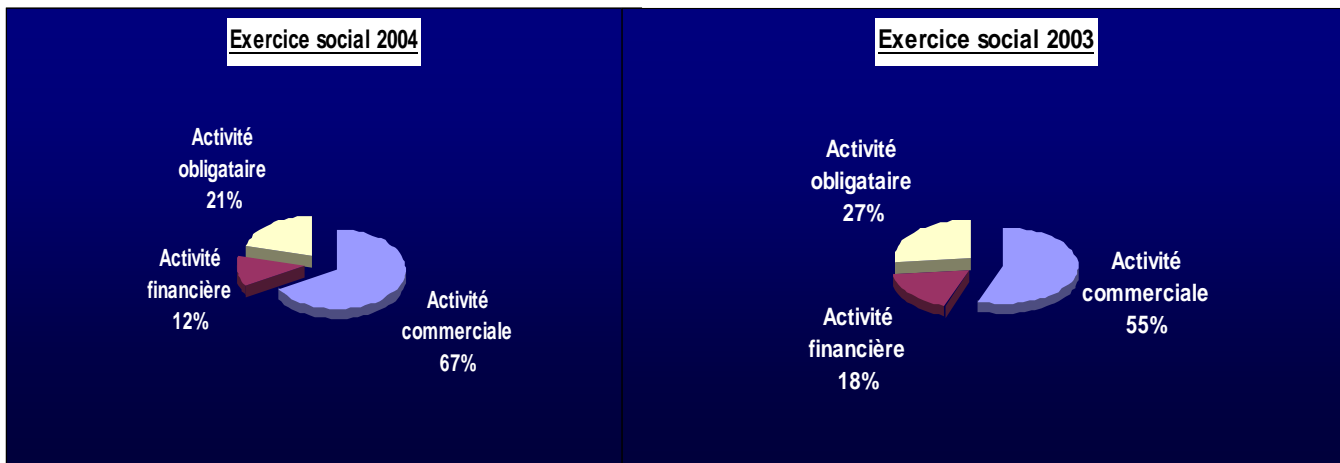
Données patrimoniales

Le pied du bilan s'est établi au 31 décembre 2004 à quelque **€ 844,2 millions** contre **€ 955,0 millions** un an plus tôt. La contraction annuelle de quelque **11,6 %** s'explique principalement par la volonté de la Banca Monte Paschi Belgio s.a. de recentrer ses activités -conformément aux orientations définies au niveau du Business Plan 2004 / 2006- sur son métier de base à savoir les relations diversifiées entretenues avec la clientèle domestique.

Les créances sur la clientèle

Compte tenu des positions en titres d'émetteurs corporate, les crédits consentis au secteur privé se sont affichés en repli en l'espace de douze mois de quelque **24,4 %** pour s'établir à la clôture de l'exercice à **€ 514,1 millions**. Des situations reprises ci-dessous, il ressort une double constatation :

1. Un net recentrage des activités sur le plan strictement commercial de sorte que leur part sur l'ensemble des crédits consentis à la clientèle est passée de **55 %** en 2003 à **67 %** en 2004 .
2. Un net recentrage des activités sur le plan domestique et ce principalement pour des considérations de suivi des risques. Ainsi, les crédits consentis à la clientèle résidente en Belgique représentent désormais **69 %** du volume global contre **55 %** un an plus tôt.



A. Segmentation des crédits à la clientèle par centre d'activité

(Données exprimées en millions de €)

Activités	2004			2003			Variation 2004 / 2003		
	Belgique	Etranger	Total	Belgique	Etranger	Total	Belgique	Etranger	Total
Commerciales	305,6.-	37,5.-	343,1.-	315,1.-	60,7.-	375,8.-	-3,0 %	-38,2 %	-8,7 %
Financières	46,5.-	16,6.-	63,1.-	55,6.-	67,8.-	123,4.-	-16,2 %	-75,6 %	-48,8 %
Titres	-	107,9.-	107,9.-	5,2.-	175,8.-	181,0.-	-100,0 %	-38,6 %	-40,4 %
Totaux	352,1.-	162,0.-	514,1.-	375,9.-	304,3.-	680,2.-	-6,3 %	-46,8 %	-24,4 %

Commentaires

Les crédits initialisés par la banque dans le cadre de son activité commerciale à destination de *sociétés résidentes* avec lesquelles sont entretenues des relations diversifiées se sont établies au 31 décembre 2004 à **€ 305,6 millions** n'enregistrant qu'un repli limité respect à son niveau du 31 décembre 2003 (- 3,0 %). Quant à son exposition sur *l'étranger*, le repli substantiel des encours de **€ 60,7 millions** à **€ 37,5 millions** est lié exclusivement au remboursement anticipé d'un important crédit d'investissement accordé au Groupe sidérurgique ARCELOR.

Les activités financières regroupent l'ensemble des participations que la banque a prises dans le cadre de crédits consortiaux. Bien que ne figurant pas parmi les axes de développement de la banque, la Banca Monte Paschi Belgio s.a. a néanmoins veillé à entretenir un certain flux de participations dans des crédits octroyés en pool à des sociétés domestiques. Par contre, elle a tenu à se retirer progressivement -au fur et à mesure des remboursements- des opérations internationales motivée notamment par des considérations de suivi des risques. Cette politique, conforme au Business Plan, explique le non renouvellement des prises de participations sur des sociétés étrangères venues à terme dont l'encours est ainsi tombé en l'espace d'une année de **€ 67,8 millions** à **€ 16,6 millions** (- 75,6 %).

Bien que présentant des marges de rémunération importantes, pour des considérations évoquées ci-dessus, notre structure a décidé de renoncer à l'activité en titres d'émetteurs corporate. Il en résulte que , suite aux échéances intervenues en 2004 , les crédits consentis sous cette forme se sont contractés de pas moins de **40,4 %** à **€ 107,9 millions**. Le processus de réduction des encours se poursuivra en 2005 permettant ainsi d'affecter d'importantes ressources en fonds propres au développement de l'activité commerciale.

Les créances aux établissements de crédit

Leur part sur l'ensemble des crédits consentis par la banque s'élève à **27,3 %** , soit **€ 226,8 millions** sur un total de **€ 829,4 millions** . L'essentiel de l'encours , soit **€ 168,1 millions** , est composé de papiers obligataires émis en grande partie par des banques italiennes.

Par ailleurs, à l'image de l'exercice précédent, la banque n'a pas développé tout au long de l'exercice sous revue une activité de trading sur le marché interbancaire des capitaux.

Les créances au secteur public

La Banca Monte Paschi Belgio s.a. est peu présente sur ce segment de crédits. Aussi, l'encours en fin de période de **€ 88,5 millions** n'est-il composé pour **€ 86,5 millions** que de positions titres à faible durée dont la destination est le réinvestissement d'une partie de la récolte clientèle émanant du segment des particuliers, principalement celle recueillie sous la forme de livrets de dépôts réglementés.

B. Ventilation du portefeuille titre d'investissement au 31 décembre 2004

Portefeuille HEDGING	Encours	Durations moyennes	Latences de réévaluation
<i>Emetteurs</i>			
- Italie (B.T.P.)	€ 81,21 millions	1,72 année	€ 418 milliers
- Belgique (O.L.O.)	€ 5,24 millions	3,96 années	€ 483 milliers
<u>Totaux</u>	€ 86,45 millions	1,86 année	€ 901 milliers

Les dettes envers la clientèle

Les fonds confiés par notre clientèle en ce y compris les dettes représentées par un titre se sont élevés à la clôture de l'exercice à **€ 494,1 millions** contre **€ 541,7 millions** douze mois plus tôt. Le recul annuel des encours de **8,8 %**, moins marqué que de celui du pied du bilan (**- 11,6 %**), concerne aussi bien les dépôts émanant du segment des entreprises que ceux provenant des particuliers.

C. Evolution de la récolte clientèle

Segments	Au 31 décembre 2004	Au 31 décembre 2003	Variations	
- Particuliers	€ 237,0 millions	€ 258,3 millions	- € 21,3 millions	8,2 %
- Sociétés	€ 241,1 millions	€ 261,5 millions	- € 20,4 millions	7,8 %
- Divers	€ 16,0 millions	€ 21,9 millions	- € 5,9 millions	
<u>Totaux</u>	€ 494,1 millions	€ 541,7 millions	- € 47,6 millions	8,8 %

Commentaires

La fermeture en date du 31 décembre 2003 des Agences de provinces de Charleroi, Liège, Mons et Genk qui étaient principalement actives dans le domaine de la récolte justifie l'essentiel de l'érosion des dépôts émanant du segment des particuliers. Par ailleurs, le contexte de faible rémunération de l'épargne a eu également pour effet d'inciter nombre de clients à se détourner des formes traditionnelles de dépôts au profit de placements davantage rémunérateurs tels ceux offerts par les marchés immobilier, obligataire et boursier.

Signe de l'intérêt porté en 2004 par notre clientèle à l'activité en valeurs mobilières, l'encours en prix d'achat du portefeuille administré est passé en l'espace d'une année de **€ 66,2 millions** à **€ 77,0 millions**, soit une croissance de **16,3 %**. Par ailleurs, le volume absolu des transactions a connu un développement encore plus significatif en enregistrant une hausse annuelle de pas mois de **45,1 %** à **€ 64,5 millions** ce qui a corollairement exercé une influence favorable sur le niveau des commissions perçues.

Les dettes envers les établissements de crédit

Suite à de moindres besoins de trésorerie dans le prolongement de la contraction des emplois, le recours aux institutions financières a reculé d'une année à l'autre de quelque **20,0 %** à **€ 272,1 millions**.

Les capitaux & fonds propres

Les ***fonds propres au sens strict*** (capital, réserves, bénéfice reporté et assimilés) passent en un an de **€ 40,4 millions** à **€ 56,5 millions**, soit une croissance de **39,7 %** imputable :

- Pour **€ 10,0 millions**, à une *augmentation de capital* réalisée par notre actionnaire de référence la Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A. dans le courant du mois d'avril 2004,
- Pour **€ 3,6 millions**, au report intégral du résultat de l'exercice, aucun dividende n'étant distribué et
- Pour **€ 2,5 millions**, à une dotation au poste « Fonds pour risques bancaires généraux ».

Les ***fonds propres au sens large*** (incluant la dette subordonnée et le F.I.S.) progressent de leur côté de quelque **€ 16,6 millions** à **€ 71,0 millions (+ 30,4 %)**. En sus des majorations reprises ci-dessus, relevons une dotation au Fonds interne de sécurité à hauteur de **€ 0,5 million**.

Par la conjonction de l'augmentation des fonds propres et de la diminution des besoins destinés à la couverture des seuls risques de crédits, le « tier one capital ratio » s'établit au 31 décembre 2004 à 8,97 % contre 5,74 % un an plus tôt. Le « total capital ratio » passe de son côté de 7,73 % à 11,27 %.

Quant à la rentabilité des capitaux propres (R.O.E.), elle s'est affichée pour l'exercice 2004 à 6,75 %.

Données économiques

La Banca Monte Paschi Belgio s.a. a dégagé au 31 décembre 2004 un bénéfice net de **€ 3,6 millions** à mettre en relation avec une perte de **€ 23,9 millions** constatée à la même époque de l'année 2003 dont le résultat, il est vrai, avait été notablement influencé à la fois par les coûts liés à la restructuration ainsi que par le niveau particulièrement élevé des réductions de valeur opérées sur le portefeuille crédits suite aux importantes difficultés rencontrées par deux sociétés cotées sur la Bourse de Bruxelles.

Le résultat de l'exercice 2004 a, quant à lui, été notamment réalisé grâce à une évolution particulièrement favorable sur le front des risques de crédits, à une contraction des dépenses de fonctionnement ainsi qu'à l'accroissement des revenus des commissions.

Le *produit bancaire* (chiffre d'affaires) s'est élevé à **€25,7 millions**, soit un repli limité à **5,3 %** respect à la situation qui prévalait 1 an plus tôt alors que, pendant le même laps de temps, le *pied du bilan* a enregistré une contraction conforme aux orientations budgétaires de quelque **11,6 %** à **€ 844,2 millions** (Voir : Les données patrimoniales). Sur le plan du *cash-flow d'exploitation généré*, il a, quant à lui, progressé en l'espace de 12 mois de quelque **65,8 %** pour s'établir à **€ 3,8 millions** (+ **€ 1,5 million**) malgré la diminution des capitaux brassés. Par ailleurs, suite aux premiers effets favorables de la restructuration initialisée l'an dernier sur les dépenses de personnel, le « *return on expenses* », de **1,20 %** à fin décembre 2003, est passé à **1,39 %** douze mois plus tard. Ce trend devrait encore s'amplifier en 2005 année durant laquelle l'impact économique des départs en pré-pension sera optimal. Enfin, le principal indicateur de solvabilité, à savoir le *ratio Cooke*, s'est nettement amélioré se situant au terme du 4^{ème} trimestre 2004 à **11,3 %** contre **7,8 %** un an plus tôt.

Les revenus d'intérêts

Ils ont contribué au résultat de 2004 à hauteur de **€ 10,5 millions** en repli de **12,0 %** respect au niveau qui était le sien en 2003, à savoir **€ 11,9 millions**, mais **2,3 %** de mieux que les prévisions budgétaires qui étaient de **€ 10,3 millions**.

L'écart d'un exercice à l'autre de **€ 1,4 million** est lié exclusivement à la contraction conforme au Business plan des capitaux moyens brassés estimée à **€ 182,4 millions**. En effet, les marges opérationnelles se sont améliorées de **4 points de base** (à **117**) en ce qui concerne la gestion des actifs et passifs libellés en **€-malgré** la diminution des positions crédits à haut rendement- et de **14 points de base** (à **109**) pour la gestion en \$.

(Données exprimées en millions de €)

Investissements (en millions)	Exercice 2004			Exercice 2003			Variations annuelles	
	Volumes	Taux	Revenus	Volumes	Taux	Revenus	Volumes	Marges Intérêts
GESTION €	€822,6.-			€965,9.-			- € 143,3.-	
Remplois moyens	3,16 %		€ 26,4.-	3,43 %		€ 33,6.-		
Récoltes moyennes	1,99 %		€ 16,6.-	2,30 %		€ 22,5.-		
Marges	1,17 %		€ 9,8.-	1,13 %		€ 11,1.-	+ 0,04 %	- € 1,3.-
GESTION \$	€ 42,5.-			€ 81,6.-			- € 39,1.-	
Remplois moyens	2,20 %		€ 1,0.-	2,00 %		€ 1,7.-		
Récoltes moyennes	1,11 %		€ 0,5.-	1,05 %		€ 0,9.-		
Marges	1,09 %		€ 0,5.-	0,95 %		€ 0,8.-	+ 0,14 %	- € 0,3.-

P.S. : Dans le prolongement de remboursements anticipés de créances, il a été perçu en 2004 au titre d'*indemnités de rupture* un montant de **€ 0,085 million**. Par ailleurs, des *intérêts réservés* ont également pu être récupérés à hauteur de **€ 0,092 million**.

Revenus du change

Avec une contribution au compte économique de la période de l'ordre de **€ 193 milliers** contre **€ 188 milliers** en 2003, ils sont conformes aux prévisions budgétaires qui avaient misé pour des revenus de quelque **€ 200 milliers**. Par ailleurs, compte tenu de l'absence d'activités de trading opérées pour compte propre, le résultat dégagé en 2004 résulte exclusivement de transactions d'arbitrages réalisées pour le compte de notre clientèle.

Revenus des commissions et autres revenus

Le niveau des commissions récurrentes de gestion s'est élevé pour l'exercice 2004 à **€ 3,2 millions** en croissance de **29,9 %** par rapport à 2003. La croissance substantielle de ce type de revenus -surpassant de surcroît les attentes budgétaires- est la résultante de la nouvelle dynamique commerciale instaurée par la banque durant la période sous revue.

D.

E. Segmentation des revenus des commissions par nature

AGIOS	BILAN 2004	BILAN 2003	VARIATIONS		
Sur opérations de :					
- crédits	€ 1.501 milliers	€ 1.130 milliers	+	€ 371 milliers	32,8 %
- paiements	€ 746 milliers	€ 586 milliers	+	€ 160 milliers	27,3 %
- titres clientèles	€ 317 milliers	€ 169 milliers	+	€ 148 milliers	87,6 %
- diverses	€ 603 milliers	€ 553 milliers	+	€ 50 milliers	9,0 %
	€ 3.167 milliers	€ 2.438 milliers	+	€ 729 milliers	29,9 %

Commentaires

- L'optimisation des commissions perçues sur découverts à vue associée à la croissance de celles actées dans le cadre des crédits d'engagements -dont l'encours a crû sur base annuelle de **12,9 %** à **€ 82,7 millions**- expliquent le trend favorable des revenus dégagés sur opérations de crédits.
- Le développement de l'activité commerciale qui s'est reflété notamment par l'accroissement des transferts étrangers et des crédits documentaires a eu pour effet de porter le niveau des commissions sur opérations de paiements à **€ 746 milliers** (+ **27,3 %**).
- En 2004, l'activité d'intermédiation de valeurs mobilières réalisée pour le compte de notre clientèle a enregistré une évolution particulièrement significative comme en témoigne le niveau des flux de l'exercice sous revue -qui s'est affiché en hausse respect à 2003 de pas moins de **45 %** à **€ 64,5 millions**- ainsi que des agios de **87,6 %** à **€ 317 milliers**. Par ailleurs, le nombre de nos clients qui se sont montrés actifs sur les marchés des obligations et des actions a crû sur base annuelle de **6,7 %**. Répondant à une demande de notre clientèle -principalement italienne-, la banque a mis à leur disposition des produits conçus par les membres du Groupe Monte dei Paschi mais également une faculté de traiter en on-line via notre site internet sur la Bourse de Milan à des conditions particulièrement concurrentielles.

Revenus dégagés sur négociations de titres et dérivés

L'activité en valeurs mobilières s'est soldée par une perte de **€ 114 milliers**. Ce résultat s'explique par la conjonction des événements suivants :

- Le dénouement anticipatif de deux I.R.S. de « macro couverture » a été réalisé moyennant paiement d'une indemnité de rupture. Le *coût* pour le présent exercice de cette opération a été de **€ 337 milliers**.
- La vente concomitante à l'opération précitée d'une position titre logée dans le portefeuille de placement et acquise en 2003 en vue de neutraliser en terme de résultat l'impact de la réévaluation à la valeur de marché des deux dérivés sub-mentionnés a dégagé, quant à elle, une *plus-value* de **€ 79 milliers** et a permis par ailleurs une reprise d'une latence négative en force au 31 décembre 2003 de **€ 427 milliers** (Voir : Les autres provisions ci-dessous).

- L'activité de trading en obligations, actions et dérivés a été négative de **€116 milliers**,
- La réalisation de positions titres à taux fixe logées dans le portefeuille d'investissement a, quant à elle, généré une plus-value globale nette de **€260 milliers**.

Autres revenus / charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

Ils se sont élevés en 2004 à **€369 milliers** contre **€93 milliers** l'exercice précédent et se rapportent principalement à des perceptions d'intérêts réservés (**€172 milliers**), à une reprise de charges probables avérées être excédentaires (**€143 milliers**), à un excédent de contribution C.B.F. (**€10 milliers**), ...

Frais généraux

Tirant parti des premiers effets positifs liés à la restructuration des effectifs entamée en 2003, les dépenses de fonctionnement se sont affichées en recul d'un exercice à l'autre de quelque **13,2 %** à **€10,3 millions**.

Ventilation et évolution des frais généraux

TYPES DE FRAIS	BILAN 2004	BILAN 2003	VARIATIONS		
Personnel	€ 7.736 milliers	€ 9.153 milliers	-	€ 1.417 milliers	15,5 %
Autres frais d'exploitation	€ 2.032 milliers	€ 2.214 milliers	-	€ 182 milliers	8,2 %
Impôts et taxes	€ 564 milliers	€ 530 milliers	+	€ 34 milliers	6,4 %
	€ 10.332 milliers	€ 11.897 milliers	-	€ 1.565 milliers	13,2 %

N.B. : Compte non tenu de débours liés à la restructuration, soit un montant de **€656 milliers**, neutralisés au niveau du compte économique de par un prélèvement à due concurrence de la provision constituée en 2003 à cet effet, le « *cost / income ratio* » s'est établi pour l'exercice sous revue à **68,3 %** contre **76,1 %** douze mois plus tôt.

Réductions de valeurs sur risques de crédits

A l'image de l'ensemble des institutions de la place, la Banca Monte Paschi Belgio s.a. a bénéficié en 2004 d'un contexte environnemental particulièrement favorable sur le front des risques de crédits. Ainsi, aucune défaillance d'importance n'est à déplorer.

Les dotations individuelles de 2004 se sont élevées à **€2,55 millions** et concernent quasi exclusivement des constitutions ainsi que des ajustements de couverture sur des dossiers enlisés antérieurs à la présente année.

Par ailleurs, suite au suivi particulier des dossiers enlisés logés dans les portefeuilles contentieux et pré-contentieux, de substantielles récupérations ont pu être réalisées. Ainsi, le niveau des reprises de réductions de valeur opérées dans le prolongement de recouvrements partiel ou total de créances s'est élevé pour l'exercice 2004 à **€3,21 millions**.

Fonds de prévoyance

Dans le cadre de la clôture de l'exercice, une double dotation aux Fonds de prévoyance pour un montant global de **€3,0 millions** a été effectuée. Ainsi, le Fonds pour risques bancaires

généraux (F.R.B.G.) a été ré-alimenté à concurrence de **€ 2,5 millions** et le Fonds interne de sécurité (F.I.S.) à hauteur de **€ 0,5 million**.

Provisions pour autres risques et charges

Fonds pour pré-pensions

En juillet, la Banca Monte Paschi Belgio s.a. a cédé à la société I.N.G. INSURANCE S.A. ses engagements futurs concernant le volet pré-pensionnés de la restructuration . Dans le cadre de ce transfert il a été procédé au versement d'un montant de **€ 6,6 millions** réalisé par l'entremise d'un prélèvement sur la provision de **€ 9,1 millions** constituée en 2003. L'actualisation au moment du paiement de l'ensemble des flux futurs a fait apparaître un excédent de couverture évalué à **€ 1,5 million** qui a été de ce fait réinjecté dans le compte économique.

Fonds pour restructuration

La reprise de **€ 0,5 million** correspond aux coûts salariaux supportés en 2004 par la banque concernant les collègues qui ont quitté la banque qui n'ont pu bénéficier du Plan de pré-pensions.

Provision pour positions en valeurs mobilières

La vente de la position titre logée dans le portefeuille de placement dans le cadre du dénouement anticipé de deux I.R.S de « macro couverture » (Voir Les revenus dégagés sur activités titres et dérivés) a permis la reprise de la latence négative de réévaluation de **€ 0,4 million** constatée au terme de l'exercice 2003 logée dans une *provision pour position en titres* .

Impôts sur le résultat

Compte tenu des importantes latences fiscales disponibles, à savoir au 31 décembre 2004, un montant estimé à **€ 37,1 millions** , aucune charge fiscale n'a du par conséquent être actée.

BUSINESS PLAN 2004 – 2006

PERSPECTIVES 2005

Après un exercice 2004 qui pourrait être considéré comme une année de transition durant laquelle la banque a veillé à mener à terme le processus de restructuration des effectifs et à restaurer la confiance entretenue tant vis-à-vis de la clientèle que du personnel, la Banca Monte Paschi Belgio s.a. accentuera en 2005 le recentrage de ses activités sur son « core business » que sont les relations diversifiées qu'elle entend entretenir avec des sociétés de la place belge, d'une part, et avec les particuliers à haute valeur ajoutée dont ceux travaillant pour le compte d'institutions telles l'Union Européenne, les Organismes diplomatiques et militaires.

L'élargissement de la base de clients émanant tant du segment des particuliers que de celui des entreprises constituera indéniablement le principal axe de développement de la banque en 2005. L'ouverture planifiée d'un réseau d'agences de proximité à Bruxelles s'inscrit dans cette optique. Par ailleurs, la Banca Monte Paschi Belgio s.a veillera à se montrer toujours davantage réceptive aux besoins spécifiques de ses clients, son véritable patrimoine, et à accroître le niveau de qualité des services rendus.

Pour asseoir sa présence sur un marché particulièrement concurrentiel, la Banca Monte Paschi Belgio s.a. saisira les opportunités qui se présenteront à elle pour offrir à sa clientèle des produits et services particulièrement compétitifs.

Sur le plan des résultats, bien que consciente que les efforts qui seront déployés en 2005 dans le cadre de son expansion commerciale ne transparaîtront que faiblement sur les données économiques de l'exercice, la banque prévoit néanmoins de dégager un bénéfice opérationnel proche de **€5,6 millions**, soit une croissance respect à 2004 de pas moins de **45,5 %**.

Pour atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée, la Banca Monte Paschi Belgio s.a pourra compter sur le soutien actif des différentes composantes du Groupe et tout particulièrement de son actionnaire de référence, la MONTE DEI PASCHI DI SIENA S.p.A.

Règles d'évaluation concernant les principaux postes du bilan *au 31/12/2004*

A) INTRODUCTION

Les règles d'évaluation sont fixées par le Conseil d'Administration dans le respect de ce qui est prescrit par l'Arrêté Royal du 23.9.1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

B) CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

- Les éléments monétaires de l'actif et du passif de même que les contrats à terme en devises, sont convertis en Euro par application du cours moyen achat-vente au comptant à la date de clôture des comptes. Les différences de change négatives et positives sont imputées au compte de résultats à l'exception de celles qui concernent le financement des participations en devises qui sont maintenues dans les comptes de régularisation.
- Les éléments non monétaires sont évalués en Euro sur la base du cours de change en vigueur à la date d'acquisition ou à la date du paiement.
- La conversion en Euro des résultats exprimés en devises (produits et charges) est effectuée sur base du cours de change au comptant relevé au moment de leur définition en tant que produits ou charges.

C) RÈGLES D'ÉVALUATION RELATIVES AUX PRINCIPAUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds mis à la disposition des débiteurs après déduction faite des éventuels remboursements et des réductions de valeur effectuées comme indiqué ci-dessous.

Lorsque le montant mis à disposition du débiteur diffère du montant nominal de la créance, l'écart est traité prorata temporis comme produit ou charge d'intérêt.

Chaque dossier crédit est évalué avec la prudence de rigueur en tenant en considération la situation du débiteur et la valeur des garanties réelles et personnelles reçues.

Les créances qui revêtent un caractère irrécupérable ou de contentieux, sont transférées dans une rubrique spécifique du schéma A (Poste 150 : créances non recouvrables ou douteuses).

Si la créance est présumée définitivement irrécupérable, une réduction de valeur intégrale est opérée. Par contre, s'il existe une chance de récupération partielle, des réductions de valeur à concurrence de la partie de la créance estimée comme perdue sont actées.

Lorsque le Conseil d'Administration juge que pour une créance il n'existe aucune possibilité de récupération, principalement suite à une attestation faite par le curateur, on procède à l'amortissement intégral de l'opération.

Les intérêts dont l'encaissement est incertain, ainsi que les intérêts irrécouvrables, ne sont pas actés en résultats.

Pour la couverture des risques liés à des pays en retard de remboursement de leurs dettes, les règles prévues par la Commission Bancaire et Financière sont d'application.

Portefeuille de Valeurs Mobilières

Les titres qui ne constituent pas des immobilisations financières sont évalués sur la base de la distinction selon qu'ils appartiennent au portefeuille commercial (Trading) ou au portefeuille de placement/investissement (Hedging) en conformité avec l'article 35 ter des comptes annuels.

A. PORTEFEUILLE COMMERCIAL

Par titres appartenant au portefeuille commercial, il faut entendre les titres à revenu fixe et à revenu variable acquis dans le cadre d'une émission en vue de leur placement auprès de tiers ainsi que les titres autrement acquis en vue de leur revente sur la base de considérations de rendement à court terme qui n'excède normalement pas une période de six mois et qui, dans le cadre de titres à durée déterminée, couvre une période plus courte que la durée résiduelle des titres en cause. Tout transfert en investissement doit être opéré au prix de bourse du jour du transfert. Ce dernier est automatique lorsque la période de détention dans le portefeuille commercial est supérieure à six mois.

Règles d'évaluation du portefeuille commercial

Les titres appartenant au portefeuille commercial ainsi que les titres faisant l'objet d'achats au comptant en voie de liquidation conclus dans le cadre du portefeuille commercial sont évalués à leur valeur du marché à la fin de chaque mois pour peu qu'il existe un marché liquide. Dans le cas contraire, ils seront évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché à la date de clôture des comptes si cette dernière est inférieure.

Sans préjudice de l'imputation des intérêts courus afférents à la période écoulée injectés sur base du taux nominal, les différences d'évaluation constatées mensuellement sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste VI.A. « Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières du change et du négoce de titres et autres instruments financiers » (Art. 35 ter 2).

B. PORTEFEUILLE DE PLACEMENT / INVESTISSEMENT

Par titres appartenant au portefeuille de placement, il faut entendre les titres qui n'appartiennent pas au portefeuille commercial et ne constituent pas des immobilisations financières. Les titres acquis dans le cadre d'Asset Swap et Floating Rate Note appartiennent également au portefeuille de placement.

Règles d'évaluation du portefeuille de placement/investissement

Les titres à revenu variable appartenant au portefeuille de placement sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réalisation à la date de clôture des comptes, si cette dernière est inférieure (Art. 35 ter 3). Actuellement, les plus ou moins values de remboursement sont étalées sur la durée résiduelle des titres de la même manière que les titres à revenu fixe.

Les titres à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement sont évalués sur la base de leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance; la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres. La prise en résultat de cette différence est effectuée sur une base actualisée, compte tenu du taux de rendement réel à l'achat. Ces titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition majorée ou réduite de la quotité (mensuelle) prise en résultats de ladite différence (Art. 35 ter 4).

C. PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ACQUIS DANS UNE OPTIQUE DE RENTABILITÉ À MOYEN TERME

Dans le cadre d'une gestion prudentielle du risque de taux d'intérêts, un portefeuille de placement constitué de titres acquis dans une optique de rentabilité à moyen terme a été constitué.

Outre l'application des règles d'évaluation propres au portefeuille d'investissement (cfr. Point B ci-dessus), les éventuelles moins-values latentes résultant de son évaluation au prix du marché seront actées et logées dans une provision spécifique intitulée :

« Provision pour risques provenant de positions en valeurs mobilières ».

Tout comme pour les titres acquis dans le cadre du portefeuille commercial, c'est la destination prise à l'occasion de l'acquisition qui servira de base à l'application de la méthode de réévaluation appropriée.

D. TITRES DE PLACEMENT CONSTITUANT UN SUPPORT DE LIQUIDITÉ

Les titres qui, bien qu'appartenant au portefeuille de placement, constituent un support de liquidité sont évalués à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur obtenue par application des paragraphes précédents. Tout comme pour les titres acquis dans le cadre du portefeuille commercial, c'est la destination prise à l'occasion de l'acquisition qui servira de base à l'application de la méthode de réévaluation appropriée.

Opérations d'Arbitrage sur le Portefeuille Titres de Placement/Investissement

Par opération d'arbitrage, on entend toute opération combinée d'achat et de vente de titres de placement à revenu fixe réalisée au cours d'une période relativement courte et qui conduit à une amélioration réelle du rendement des titres de placement à revenu fixe.

Méthode d'évaluation

Les plus et moins-values résultant de la vente de titres de placement à revenu fixe dans le cadre d'opérations d'arbitrage sont prises en résultats de manière étalée avec les revenus futurs des titres acquis dans le cadre de l'arbitrage.

Dans ce cas, les plus ou moins-values font l'objet d'une écriture d'extourne en résultats, et sont, dans l'attente de leur imputation, ajoutées aux comptes où sont enregistrés les titres achetés.

Les plus et moins-values concernées sont, sur la base d'un rendement annuel réel constant, imputées aux produits d'intérêts de titres à revenu fixe, sur la période qui s'étend jusqu'à l'échéance la plus proche des titres vendus ou achetés. En cas de vente ultérieure des titres achetés, le montant résiduel du compte rectificatif sera pour sa totalité enregistré dans les résultats de l'exercice au cours duquel cette vente a eu lieu, à moins que celle-ci s'inscrive dans le cadre d'un nouvel arbitrage (Art. 35 ter 5).

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières sont enregistrées et maintenues à leur valeur d'acquisition. En cas de moins-value et dépréciation durables, des réductions de valeurs sont constituées. Les réductions de valeurs font l'objet de reprise lorsque celles-ci deviennent excédentaires.

Immobilisations Corporelles et Incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi conformément aux règles arrêtées par l'Organe d'Administration de l'établissement de crédit (art. 15). Ainsi, les taux appliqués à ce jour sur les différents investissements (*) sont les suivants :

- Bâtiments : - Bâtiment principal (Joseph II) : 3 % dégressif
- Ilot central : 3 % linéaire
- Plus-value de réévaluation : 4 % linéaire
- Ascenseurs : 5 % linéaire
- Agencements des locaux, matériel et mobilier : 15 % linéaire
- Matériel et logiciel informatique, Matériel roulant (**): 25 % linéaire

(*) Les investissements sont comptabilisés au moment de leur achat à leur valeur d'acquisition augmentée de la TVA non récupérable.

(**) A dater du 1.1.1999, le taux applicable aux investissements en matériel micro-informatique sera de 33 %.

(***) qu'à dater du 1^{er} janvier 2003, les amortissements sur les nouveaux investissements ne peuvent désormais ne plus être admis à titre de charges professionnelles qui suivant le principe du prorata temporis

- Petit matériel : 33 % linéaire
- Agencements des bâtiments pris en location : 33 % linéaire

Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins des sommes réellement dépensées.

Produits dérivés FRA - I.R.S

Conformément à l'Arrêté Royal du 23 septembre 1992 et dans le respect des directives de la Commission Bancaire et Financière, ces instruments sont répertoriés en trois catégories, à savoir :

- **opération de couverture affectée** qui ne requiert pas de réévaluation mark-to-market. Le résultat y afférent est réparti prorata temporis sur la durée de l'opération. Il s'agit d'opérations à terme qui ont pour but de compenser ou de réduire le risque d'intérêts portant sur un actif, un passif, un droit, un engagement hors bilan ou un ensemble d'éléments de caractéristiques homogènes au regard de leur sensibilité aux variations de taux d'intérêts.
- **opération de trésorerie** qui requiert une réévaluation mark-to-market sauf si une dérogation à l'article 36 bis de l'Arrêté Royal du 23/09/1992 est accordée par la Commission Bancaire et Financière. Dans ce cas, le recours au prorata peut être appliqué. Il s'agit d'opérations à terme qui ont été conclues dans le cadre de la gestion de trésorerie dont la durée n'excède pas la durée normale des opérations (normalement 12 et 60 mois).
- **opération de Trading** qui requiert une réévaluation à la valeur de marché. Les différences d'évaluation sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste VI. A. «

Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières du change et du négoce de titres et autres instruments financiers ». Il s'agit d'opérations à terme qui ne remplissent pas ou plus les conditions pour être qualifiées comme opérations de couverture affectée.

Produits dérivés – Vente d'options

Les options put ou call vendues par la banque dans le cadre de son activité de trading seront traitées comme suit :

Les commissions perçues lors de la conclusion des contrats ne sont actées en compte économique que lors de la venue à expiration desdites options. Dans l'attente, elles seront logées dans un compte transitoire. Par ailleurs, si à la date de clôture, il s'avèrerait que la réévaluation des sous-jacents présentait une latence négative, une provision par position serait constituée pour la partie des latences excédents le niveau de la prime encaissée. Quant aux éventuelles latences positives, elles ne seront pas injectées à titre prudentiel en compte économique.

Opérations de change à terme

En la matière, la Banque distingue les opérations de change à terme d'après leur destination à savoir celles de couvertures affectées (Hedging), de macro-hedging et de Trading. Seules les premières ne font pas l'objet d'une réévaluation mark-to-market conformément à l'article 36 des comptes annuels.

Le règlementation de la Commission Bancaire et Financière prévoit notamment que les montants à recevoir ou à payer en exécution d'opérations de change à terme qui sont accompagnées d'opérations de change au comptant de sens inverse et qui sont conclues en vue de couvrir la liquidation de créances et de dettes sont imputées prorata temporis sur la durée des opérations comme produits et charges assimilés aux produits et charges d'intérêts.

Dans le cas contraire, les opérations de change à terme sont évaluées au cours de change à terme correspondant au terme restant à courir de ces opérations. Le solde des différences positives et négatives qui en résultent est imputé au compte de résultats comme produit ou charge à prendre en compte pour déterminer le résultat en bénéfice ou en perte de l'activité de change.

Dotation annuelle au F.I.S.

Afin de faire face aux risques de crédit en général, la Banque prévoit, chaque année, une provision F.I.S. dont le montant est défini par le Conseil d'Administration lors de la séance sur l'approbation du budget.

En cours d'exercice et pour la dernière fois avant la préparation du bilan, le Conseil d'Administration évalue la situation des risques de crédit globalement en cours, en se réservant la faculté d'apporter des variations en augmentation ou en diminution du F.I.S.

La diminution éventuelle du F.I.S. devra être justifiée par un examen approfondi des risques de crédit en général, avec une attention particulière à ceux envers la clientèle, évaluant le niveau adéquat des couvertures des crédits en contentieux, pré-contentieux et « enlisés ».

Dettes envers les Établissements de Crédit et envers la Clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds mis à disposition de la Banque, déduction faite des remboursements déjà effectués entre-temps.

Dettes représentées par un titre (*BON DE CAISSE*)

Les dettes représentées par un titre à capitalisation obligatoire sont enregistrées pour le montant initial majoré des intérêts déjà capitalisés.

Provisions pour « RISQUES ET CHARGES »

Les provisions nécessaires sont constituées sur la base d'appréciations prudentes. Les provisions pour charges fiscales couvrent les engagements dérivant du calcul des impôts dus sur les résultats de l'exercice en objet.

Des provisions adéquates sont constituées pour les litiges et contentieux juridiques en cours.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Direction, fixe les modalités de dotation au Fonds de Prévoyance destiné à protéger la solvabilité de la Banque contre les risques latents inhérents à ses activités.

Ce fonds est éventuellement constitué, en sus des réductions de valeurs spécifiques aux risques identifiables, en fonction de la hauteur des créances sur la clientèle.

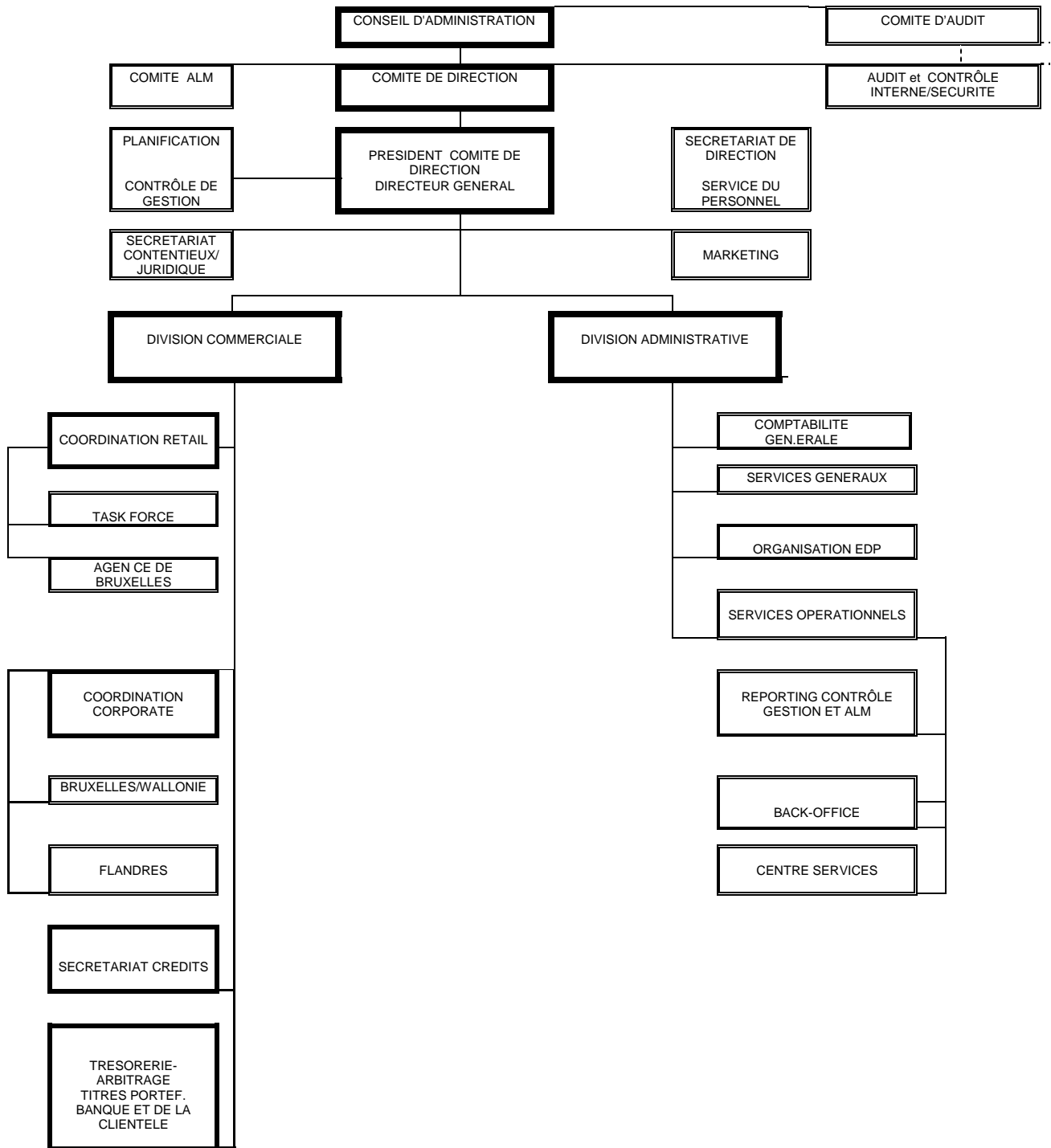
Lors de la matérialisation d'un important risque à caractère exceptionnel, le Comité de Direction propose éventuellement au Conseil d'Administration un prélèvement à opérer sur le Fonds de Prévoyance.

Personnel et organigramme

Au 31.12.2004, le personnel de la Banque était composé de 91 unités

La composition est la suivante :

Dirigeants	2	Cadres	28	malades de longue durée	5
Directeurs	2	Employés	48	Crédits-temps (100 %)	1
Fondés de Pouvoir	4	Ouvrier	1		



Données complémentaires relatives à la Banca Monte Paschi Belgio S.A.

DÉNOMINATION

BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

BRUXELLES

24, rue Joseph II
Tél. : 02/220.72.11

Tél. Arbitrage - trésorerie : 02/217.51.50 - 217.82.96

Tél. Corporate Desk : 02/217.60.45 - 217.59.90

Téléfax : 02/218.83.91

Adresse télégraphique : BMPB B

Télex : BMPB B 21573

S.W.I.F.T. : BMPBBEBB

Dealing System : BMPB

Site Web: www.montepaschi.be

C.C.P. : 679-2000643-18

R.C. Bruxelles 203.677

T.V.A. : BE 403.199.306

ANNÉE DE CONSTITUTION

Le 12 juin 1947 sous la dénomination sociale Banco di Roma (Belgique) S.A.

En date du 7 décembre 1992, la dénomination sociale est changée en Banca Monte Paschi Belgio S.A.

LÉGISLATION ET FORME JURIDIQUE

La société a la forme juridique de Société Anonyme de Droit Belge. La Société est une Banque inscrite auprès de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances.

DURÉE

Illimitée, sous réserve des limitations légales, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 1983.

CAPITAL SOCIAL

Au 31.12.2004, le capital social s'élève à EUR 41.156.701

ACTIONNARIAT

Banca Monte dei Paschi di Siena SpA : 77,53 %

Banca Toscana SpA: 22,47%

AGENCE

Bruxelles

Rue Joseph II, 24 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/220.72.11 - Téléfax 02/218.83.91

Délibérations du Conseil d'Administration relatives au bilan *au 31.12.2004*

Le Conseil d'Administration en sa séance du du 21 mars 2005 a approuvé à l'unanimité le projet de «brochure» de Bilan de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. au 31.12.2004 à présenter à l'Assemblée Générale du 21.4.2005.

Le fascicule est composé :

- du Rapport du Conseil d'Administration ;
- du Bilan territorial au 31.12.2004, composé de la situation patrimoniale et du compte de résultat qui se clôture avec un bénéfice de Eur. **3.570.810,96.-**
- du Rapport du Commissaire sur le Bilan territorial au 31.12.2004 ;
- de tableaux divers annexés au Bilan territorial au 31.12.2004 ;

Propositions du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

CONVOCATION D'ASSEMBLEE

Le Conseil d'Administration, en date du 21.03.2005, a délibéré la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires pour le 21.04.2005 à 11 h 00 dans les locaux du Siège Social, Rue Joseph II, 24 à Bruxelles, pour discuter et délibérer sur le suivant

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire sur les comptes annuels au 31.12.2004
2. Approbation de la situation patrimoniale et du compte de résultats et de l'affectation du résultat de l'exercice 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire pour la gestion afférente à l'exercice 2004
4. Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire
5. Divers.

PROPOSITION DE DESTINATION DU RESULTAT D'EXERCICE

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 18 février 2005 a délibéré de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2005 la destination suivante du résultat du bilan territorial de l'exercice 2004 :

A. BENEFICE A AFFECTER **Eur 3.570.810,96.-**

Soit :

- | | |
|---|--------------------|
| 1. Bénéfice de l'exercice à affecter | Eur 3.570.810,96.- |
| 2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent | Nihil.- |

B. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-) Eur 178.540,54.-

Soit :

- | | |
|---------------------------------------|------------------|
| 1. A la réserve légale (5 % de A 1) | Eur 178.540,54.- |
|---------------------------------------|------------------|

C. RESULTAT A REPORTER (-) Eur 3.392.270,42.-

Soit :

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| 1. A bénéfice à reporter | Eur 3.392.270,42.- |
|--------------------------|--------------------|

D. BENEFICE A DISTRIBUER (-) Nihil

Délibérations de l'Assemblée Générale *du 21.04.2005*

Ce **21 avril 2005**, s'est réunie l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. en son siège social sis à Bruxelles - rue Joseph II n°24.

L'Assemblée, après une ample et exhaustive discussion au cours de laquelle tous les intervenants ont déclarés être à connaissance des arguments à l'ordre du jour, remercie le Président, les Administrateurs, le Directeur Général ainsi que les membres de Direction et le Personnel dans son ensemble pour le travail presté.

DELIBERATIONS

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire sur les comptes annuels au 31.12.2004

Sur invitation du Président, le Commissaire Réviseur, Monsieur ROMONT fait part de la déclaration suivante :

**« AUX ACTIONNAIRES DE LA
BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.**

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2004, dont le total du bilan s'élève à 844.158 milliers de EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 3.571 milliers de EUR.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

ATTESTATION SANS RESERVE DES COMPTES ANNUELS

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2004 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates ».

Ensuite, il est donné lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire qui n'appellent aucune observation de la part de l'Assemblée. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de la situation patrimoniale et du compte de résultats et affectation du résultat de l'exercice 2004

Le bilan territorial ainsi que les comptes de profits et pertes y relatifs sont approuvés à l'unanimité.

Est également approuvée à l'unanimité la destination suivante du résultat de l'exercice social 2004 :

A. BENEFICE A AFFECTER	€ 3.570.810,96.-
Soit :	
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	€ 3.570.810,96.-
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	Nihil.-
B. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-)	€ 178.540,54.-
Soit :	
1. A la réserve légale (5 % de A 1)	€ 178.540,54.-
C. RESULTAT A REPORTER (-)	€ 3.392.270,42.-
Soit :	
1. A bénéfice à reporter	€ 3.392.270,42.-
D. BENEFICE A DISTRIBUER (-)	Nihil

3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire pour la gestion afférente à l'exercice 2004

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne décharge au Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice de 2004.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne au Commissaire, décharge de sa mission afférente à l'exercice 2004.

4. Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire

Le Président, prenant acte de la démission présentée par Monsieur Renzo FRANCONI en tant que membre du Conseil d'Administration, motivée par son transfert décidé par la Banca Toscana SpA pour assumer d'autres fonctions en Italie, propose la nomination en qualité d'Administrateur de Monsieur Giuseppe SCARPELLI, Directeur Général Adjoint de la Banque depuis le 1^{er} avril 2005, confirmant ainsi à 9 le nombre des membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du profil et du curriculum vitae de Monsieur SCARPELLI, approuve à l'unanimité sa nomination pour une période de 2 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire de 2007, sous réserve, suivant les normes, de l'avis favorable de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances.

.....omissis.....

Le Président adresse ses congratulations au nouvel administrateur et lui souhaite deux ans de travail profitable à l'évolution de la Banque.

L'Assemblée remercie vivement Monsieur FRANCONI pour l'important travail effectué au sein de la Banque, du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.

Monsieur MACCHIOLA, Président du Comité de Direction, s'associe en exprimant ses remerciements pour l'efficace et précieuse collaboration reçue.

5. Divers.

Néant.

@@@@@

Avant la clôture de la séance, le Président du Comité de Direction, Monsieur Luigi Macchiola fait remarquer que toute la documentation relative au bilan et au rapport du Conseil d'Administration a été remise suivant les termes de loi, au Conseil d'Entreprise qui après la réunion relative à l'examen de l'information annuelle a déclaré ce qui suit :

“Les représentants de la Direction et du Personnel se sont rencontrés en date du 20 avril 2005 afin d'examiner ensemble l'information annuelle de la Banque, à savoir l'information bilantaire et sociale.

Ils se sont particulièrement arrêtés sur les points suivants :

- *l'évolution bilantaire*
- *les résultats économiques de l'entreprise*
- *l'évolution des dossiers en pré-contentieux et contentieux*
- *l'évolution du personnel*
- *l'évolution des fonds propres*

La réunion s'est déroulée dans un climat cordial et les représentants du personnel ont reçu des réponses à toutes leurs demandes. »

Banca
Monte Paschi
Belgio S.A.
Bilan territorial
Au 31 décembre 2004

1. Bilan après répartition

ACTIF

<i>(en euros)</i>	<i>Exercice</i>	<i>Exercice précédent</i>
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	312.754	446.853
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		
III. Créances sur les établissements de crédit	58.725.679	36.271.756
A. A vue	7.455.638	5.147.675
B. Autres créances (à terme ou à préavis)	51.270.041	31.124.081
IV. Créances sur la clientèle	406.240.987	499.197.408
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	364.387.926	402.936.535
A. Des émetteurs publics	88.450.133	121.323.917
B. D'autres émetteurs	275.937.793	281.612.618
VI. Actions, parts et autres titres à revenu variable		
VII. Immobilisations financières	19.400	19.400
A. Participations dans des entreprises liées		
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de Participation		
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	19.400	19.400
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	103.375	84.656
IX. Immobilisations corporelles	7.131.964	7.747.870
X. Actions propres		
XI. Autres actifs	51.102	78.949
XII. Comptes de régularisation	7.184.556	8.167.208
TOTAL DE L'ACTIF	844.157.743	954.950.635

PASSIF

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
I. Dettes envers les établissements de crédit	272.145.678	340.113.067
A. A vue	77.599.034	42.049.703
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		
C. Autres dettes à terme ou à préavis	194.546.643	298.063.364
II. Dettes envers la clientèle	451.090.199	495.182.434
A. Dépôts d'épargne	84.029.904	89.667.498
B. Autres dettes	367.060.293	405.514.936
1. à vue	168.528.605	94.259.154
2. à terme ou à préavis	198.531.690	311.255.782
3. résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		
III. Dettes représentées par un titre	42.964.930	46.482.675
A. Bons et obligations en circulation	42.964.930	46.482.675
B. Autres		
IV. Autres dettes	1.417.736	2.291.348
V. Comptes de régularisation	4.939.827	6.172.233
VI. A. Provisions pour risques et charges	1.041.806	10.222.120
1. Pensions et obligations similaires	913.192	9.054.738
2. Charges fiscales	48.614	48.614
3. Autres risques et charges	80.000	1.118.768
B. Impôts différés		
VII. Fonds pour risques bancaires généraux	2.500.000	
VIII. Dettes subordonnées	14.000.000	14.000.000
CAPITAUX PROPRES	54.057.568	40.486.758
IX. Capital	41.156.701	33.602.870
A. Capital souscrit	41.156.701	33.602.870
B. Capital non appelé (-)		
X. Primes d'émission	4.872.799	2.426.630
XI. Plus-values de réévaluation		
XII. Réserves	4.635.798	4.457.258
A. Réserve légale	2.533.775	2.355.235
B. Réserves indisponibles	0	2.102.023
1. pour actions propres		
2. autres	2.102.023	2.102.023
C. Réserves immunisées		
D. Réserves disponibles	0	0
XIII. Bénéfice reporté {Perte reportée (-)}	3.392.270	0
TOTAL DU PASSIF	844.157.743	954.950.635

Postes hors bilan

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
I. Passifs éventuels	94.655.535	84.909.168
A. Acceptations non négociées	2.434.989	1.587.163
B. Cautions à caractère de substitut de crédit	16.930.126	20.845.722
C. Autres cautions	65.740.827	52.353.116
D. Crédits documentaires	7.529.593	9.303.167
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	2.020.000	820.000
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	231.102.668	310.091.699
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	15.490.154	2.152.268
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	545.375	0
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	215.067.139	307.939.431
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		
E. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions imparfaites		
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit	167.397.276	174.353.324
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		
B. Dépôts à découvert et assimilés	0	174.353.324
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		

2 Bis compte de résultats

(sous forme de compte)

CHARGES

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
II. Intérêts et charges assimilées	20.473.339	26.295.968
V. Commissions versées	872.517	710.654
VI. Perte provenant d'opérations financières	375.501	447.132
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	375.501	
B. De la réalisation de titres de placement	0	447.132
VII. Frais généraux administratifs	9.768.250	11.367.125
A. Rémunérations, charges sociales et pensions	7.664.595	9.233.754
B. Autres frais administratifs	2.103.655	2.133.371
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	510.095	665.630
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I. passifs éventuels » et « II. engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	0	15.570.563
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placement en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I. passifs éventuels » et « II. engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	0	9.999.536
XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux	2.500.000	
XV. Autres charges d'exploitation	610.518	589.389
XVIII. Charges exceptionnelles	69.213	1.308
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	10.994	
E. Autres charges exceptionnelles	58.219	1.308
XIX. bis A. Transfert aux impôts différés		
XX. A. Impôts	90	49
XXI. Bénéfice de l'exercice		
XXII. Transfert aux réserves immunisées		
XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	3.570.811	

2 Bis compte de résultats

(sous forme de compte)

PRODUITS

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	31.110.139	38.431.720
dont: de titres à revenu fixe	13.587.264	14.733.711
III. Revenus de titres à revenu variable	5.012	28.701
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		
B. De participations dans des entreprises liées		
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	5.012	28.701
IV. Commissions perçues	3.472.030	2.670.006
VI. Bénéfice provenant d'opérations financières	339.618	5.111
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	0	5.111
B. De la réalisation de titres de placement	339.618	
IX. Reprises de réductions de valeur sur créances et reprises de provisions pour les postes « I. passifs éventuels » et « II. engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	159.597	
X. Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placement en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		
XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I. passifs éventuels » et « II. engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	2.583.261	18.637
XIII. Prélèvement sur le fonds pour risques bancaires généraux		
XIV. Autres produits d'exploitation	965.433	589.048
XVII. Produits exceptionnels	115.244	712
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	38.169	
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	77.067	62
E. Autres produits exceptionnels	8	650
XIX. Bis b. Prélèvements sur les impôts différés		
XX. B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales		
XXI. Perte de l'exercice	0	23.903.419
XXII. Prélèvements sur les réserves immunisées		
XXIII. Perte de l'exercice à affecter	0	23.903.419

Affectations et prélèvements

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice [perte(-)] à affecter	3.570.811	-28.554.276
1. Bénéfice [Perte (-)] de l'exercice à affecter	3.570.811	-23.903.419
2. Bénéfice reporté [Perte reportée (-)] de l'exercice précédent	0	-4.650.857
B. Prélèvements sur les capitaux propres	0	28.554.276
1. sur le capital et les primes d'émission		
2. sur les réserves	0	28.554.276
C. Affectations aux capitaux propres (-)	(178.541)	0
1. au capital et à la prime d'émission		
2. à la réserve légale	178.541	0
3. aux autres réserves		
D. Résultat à reporter	3.392.970	0
1. Bénéfice à reporter (-)	(3.392.270)	
2. Perte à reporter	0	0
E. Intervention d'associés dans la perte		
F. Bénéfice à distribuer (-)		
1. Rémunération du capital (a)		
2. Administrateurs ou gérants (a)		
3. Autres allocataires (a)		

(a) uniquement dans les sociétés à responsabilité limitée de droit belge

3. Annexes

I. État des créances sur les établissements de crédit (poste III de l'actif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. Pour le poste dans son ensemble :		
1. • créances sur des entreprises liées	28.230.408	4.723.162
• créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
2. • créances subordonnées		
B. Autres créances sur les établissements de crédit (à terme ou à préavis) (poste III B. de l'actif)		
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit		
2. Ventilation selon la durée résiduelle :		
• jusqu'à 3 mois	26.458.399	25.088.707
• plus de 3 mois à un an	22.936.642	0
• plus d'un an à 5 ans	1.875.000	2.500.000
• plus de 5 ans	0	3.535.374
• à durée indéterminée	0	0

II. État des créances sur la clientèle (poste IV de l'actif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
1. Créances		
• sur des entreprises liées		
• sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
2. Créances subordonnées		
3. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit		
4. Ventilation selon la durée résiduelle :		
• jusqu'à 3 mois	200.150.290	239.060.234
• plus de 3 mois à 1 an	18.860.466	28.728.284
• plus d'un an à 5 ans	75.706.683	108.997.017
• plus de 5 ans	111.523.548	60.813.107
• à durée indéterminée	0	61.598.766
5. Ventilation selon la nature :		
• effets commerciaux (y compris acceptations propres)	23.674.713	19.934.385
• créances résultant de la location-financement et créances similaires	0	0
• prêts à taux de chargement forfaitaire	14.296.088	12.570.811
• prêts hypothécaires	1.036.482	0
• autres prêts à terme à plus d'un an	131.772.248	189.454.992
• autres	235.461.456	277.237.220
6. Ventilation géographique *		
• créances sur la Belgique	352.175.793	370.695.028
• créances sur l'étranger	54.065.194	128.502.380
7. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement de crédit ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation		
a) capitaux initialement prêtés		
b) fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant aux prêts		
c) encours net (a - b)		

* Les effets commerciaux sont ventilés par référence aux bénéficiaires de crédits

III. État des obligations et autres titres à revenu fixe (poste V de l'actif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
1. Obligations et autres titres émis par :		
• des entreprises liées	7.606.734	9.662.538
• d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
2. Obligations et titres représentant des créances subordonnées		
	Belgique	Etranger
3. Ventilation géographique des postes suivants :		
V.A. émetteurs publics	5.241.164	83.208.969
V.B. autres émetteurs	0	275.937.793
	Valeur Comptable	Valeur de marché
4. Cotations et durées		
a) • Titres cotés	347.627.502	350.418.930
• Titres non cotés	16.760.424	
	Exercice	
b) • Durée résiduelle d'un an au plus	105.416.849	
• Durée résiduelle supérieure à un an	258.971.077	
5. Ventilation selon l'appartenance		
a) • Au portefeuille commercial	191.344	
b) • Au portefeuille de placement	364.196.582	
6. Pour le portefeuille commercial :		
• différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché		
• le cas échéant différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur comptable pour les obligations et titres évalués selon l'art. 35 ter §2 alinéa 2		
7. Pour le portefeuille de placement		
• différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	3.064.878	
• différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	243.488	
8. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement		
A) VALEUR D'ACQUISITION		
Au terme de l'exercice précédent	402.936.535	
Mutations de l'exercice :		
• acquisitions	110.907.332	
• cessions (-)	(147.980.748)	
• ajustements selon l'article 35 ter § 4 et 5 (+/-) -	- 1.666.537	
Au terme de l'exercice	364.196.582	
B) TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES		
1. Transferts		
• du portefeuille de placement au portefeuille commercial (-)		
• du portefeuille commercial au portefeuille de placement (+)		
2. Impact sur le résultat		
C) RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Au terme de l'exercice précédent		
Mutations de l'exercice :		
• actées		
• reprises car excédentaires (-)		
• annulées (-)		
• transférées d'un poste à un autre (+/-)		
Au terme de l'exercice		
D) VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE [a) + b) 1. - c)]	364.196.582	

IV. État des actions, parts et autres titres à revenu variable (poste VI de l'actif)

(en euros)	Exercice	
<p>1. Ventilation géographique des émetteurs des titres</p> <ul style="list-style-type: none"> • émetteurs belges • émetteurs étrangers <p>2. Cotations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titres cotés • Titres non cotés <p>3. Ventilation selon l'appartenance</p> <ul style="list-style-type: none"> • au portefeuille commercial • au portefeuille de placement <p>4. Pour le portefeuille commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les titres évalués à la valeur de marché • différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable pour les titres évalués selon l'art. 35 ter § 2 alinéa 2 <p>5. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement</p> <p>A) VALEUR D'ACQUISITION</p> <p>Au terme de l'exercice précédent</p> <p>Mutations de l'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • acquisitions • cessions (-) • autres variations (+/-) <p>Au terme de l'exercice</p> <p>B) TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES</p> <p>1. Transferts</p> <ul style="list-style-type: none"> • du portefeuille de placement au portefeuille commercial (-) • du portefeuille commercial au portefeuille de placement (+) <p>2. Impact sur le résultat</p> <p>C) RÉDUCTIONS DE VALEUR</p> <p>Au terme de l'exercice précédent</p> <p>Mutations de l'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actées • reprises car excédentaires (-) • annulées (-) • transférées d'un poste à un autre (+/-) <p>Au terme de l'exercice</p> <p>D) VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE [A) +B)1. - C)]</p>	Valeur Comptable	Valeur de marché
	Exercice	

(en euros)	Etablissements de crédit		Autres	
	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
B. Ventilation du poste VII d. de l'actif				
1. Créances subordonnées sur :				
<ul style="list-style-type: none"> • des entreprises liées • d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation 				
2. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés				
3. Détail des créances subordonnées				
	Entreprises liées		Entreprises avec un lien de participation	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT				
Mutations de l'exercice				
<ul style="list-style-type: none"> • Additions • Remboursements (-) • Réductions de valeurs actées (-) • Reprises de réductions de valeur • Différences de change (+/-) • Autres (+/-) 				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU TERME DE L'EXERCICE				
C. Déclaration relative aux comptes consolidés :				
A. information à compléter par tous les établissements de crédit:				
<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement de crédit établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit : Oui 				
B. informations à compléter par l'établissement de crédit s'il est filiale ou filiale commune				
<ul style="list-style-type: none"> • Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) - mère(s) établit(établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels les comptes de l'établissement sont intégrés par consolidation ** : 				
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA, Piazza Salimbeni 3, I-53100 SIENA.				
<ul style="list-style-type: none"> • Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus : ** BANCA D'ITALIA 				

*** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.*

VI. § 1 Liste des entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénominations, siège, n° T.V.A. ou n° id. nat. détenus	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement		par les filiales		comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres (+) ou (-)	Résultat net (+) ou (-)
	Type	Nombre	%	%				

VI. § 2 Liste des entreprises dont l'établissement de crédit répond de manière illimitée en qualité d'associé ou de membre indéfiniment responsable:

Dénomination, adresse complète du Siège et pour les entreprises de droit belge, mention du Numéro de T.V.A. ou du numéro National Codes éventuels (*)

(*) les comptes annuels de l'entreprise:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise ;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de la CEE, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement de crédit établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992, relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit

VII. État des frais d'établissement et des immobilisations incorporelles (poste VIII de l'actif)

(en euros)	Exercice		
A. Détail des frais d'établissement			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice :			
• Nouveaux frais engagés			
• Amortissements (-)			
• Autres (+/-)			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice dont :			
• frais de constitution et d'augmentation de capital			
• frais d'émission d'emprunts et autres			
• frais d'établissement			
• frais de restructuration			
	Goodwill	autres immobilisations incorporelles	dont commissions d'apport art. 27 Bis *
B. Immobilisations incorporelles			
A) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent		477.147	
Mutations de l'exercice			
• acquisitions y compris production immobilisée		97.649	
• cessions et désaffectations (-)		227.153	
• transferts d'un poste à un autre (+/-)			
Au terme de l'exercice		347.643	
B) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent		392.491	
Mutations de l'exercice			
• actés		67.720	
• repris car excédentaires (-)		(33.627)	
• acquis de tiers			
• annulés (-)		182.316	
• transférés d'un poste à un autre (+/-)			
Au terme de l'exercice		244.268	
C) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE(A) – B))		103.375	

* Si celles-ci représentent un montant important

VIII. État des immobilisations corporelles (poste IX de l'actif)

A) Valeur d'acquisition	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Installations machines et outillage</i>	<i>Mobilier et matériel roulant</i>	<i>Location financement et droits similaires</i>	<i>Autres immobilisation corporelles</i>	<i>immobilisations en cours et acomptes versés</i>
Au terme de l'exercice précédent	7.493.115	807.732	1.295.030		3.689	
Mutations de l'exercice :						
• acquisitions y compris production immobilisée	132.740	52.577	12.433		0	
• cessions et désaffectations (-)	(689.341)	(17.388)	(263.784)		0	
• transferts d'un poste à un autre (+/-)						
Au terme de l'exercice	6.936.514	842.921	1.043.679		3.689	
B) Plus-values						
Au terme de l'exercice précédent	3.849.885					
Mutations de l'exercice						
• actées						
• acquises de tiers						
• annulées (-)						
• transférées d'un poste à un autre (+/-)						
Au terme de l'exercice	3.849.885					
C) Amortissements et réductions de valeurs						
Au terme de l'exercice précédent	3.879.746	743.568	1.074.617		3.652	
Mutations de l'exercice						
• actés	326.790	46.768	68.780		37	
• repris car excédentaires (-)						
• acquis de tiers	(356.109)	(17.388)	(225.735)			
• annulés (-)						
• transférées d'un poste à un autre (+/-)						
Au terme de l'exercice	3.850.427	772.948	917.662		3.689	
D) Valeur comptable nette au terme de l'exercice [a)+b)-c)]	6.935.972	69.973	128.017		0	
dont :						
• terrains et constructions						
• installations, machines et outillage						
• mobilier et matériel roulant						

IX. Autres actifs (poste XI de l'actif)

(en euros)	Exercice	
VENTILATION DE CE POSTE SI CELUI-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT Produit vente bâtiment, à percevoir	0	

X. Comptes de régularisation (poste XII de l'actif)

(en euros)	Exercice	
1. Charges à reporter	39.476	
2. Produits acquis	7.145.080	

XI. État des dettes envers les établissements de crédit (poste I du passif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. . Pour le poste dans son ensemble : • dettes envers des entreprises liées • dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	137.295.634	70.982.751
B. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon la durée résiduelle : (poste I.B. et C. du passif) • jusqu'à 3 mois • plus de 3 mois à un an • plus d'un an à 5 ans • plus de 5 ans • à durée indéterminée	190.223.949 4.322.694	

XII. État des dettes envers la clientèle (poste II du passif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
1. DETTES ENVERS : • des entreprises liées • d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
2. VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES DETTES : • envers la Belgique • envers l'étranger	222.126.271 228.963.328	
3. VENTILATION SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE : • à vue • jusqu'à 3 mois • plus de 3 mois à un an • plus d'un an à 5 ans • plus de 5 ans • à durée indéterminée	168.528.605 186.330.179 8.523.521 3.677.990 84.029.904	

XVII. État des dettes subordonnées (poste VIII du passif)

(en euros)					Exercice	Exercice précédent
A. Pour le poste dans son ensemble						
• dettes envers des entreprises liées					14.000.000	14.000.000
• dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation						
B. Charges afférentes aux dettes subordonnées					1.065.511	
C. Indications relatives à chaque emprunt :						
N. Réf.	devise	montant	échéance ou modalité de durée	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité		
	EUR	14.000.000	07.02.2031	a) call chaque année à partir du 7.2.2011 b) emprunt subordonné c) emprunt non convertible		

XVIII. État du capital

	Montants (en euros)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit (poste IX.A. du passif)		
• au terme de l'exercice précédent	33.602.870	
• modifications au cours de l'exercice prélevement sur les réserves disponibles	7.553.831	45.706
• au terme de l'exercice	41.156.701	
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions Ordinaires	41.156.701	249.033
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives		249.033
Au porteur		
B. Capital non libéré		
Actionnaires redevables de libération	Montants non appelés (en euros)	Montants appelés non versés (en euros)
	Montant du capital détenu (en euros)	Nombre correspondant d'actions
C. Actions propres détenues		
• par l'établissement de crédit lui-même		
• par ses filiales		
D. Engagements d'émission d'actions		
1. Suite à l'exercice de droits de conversion		
• montant des emprunts convertibles en cours		
• montant du capital à souscrire		
• nombre maximum correspondant d'actions à émettre		
2. Suite à l'exercice de droits de souscription		
• nombre de droits de souscription en circulation		
• montant du capital à souscrire		
• nombre maximum correspondant d'actions à émettre		
E. Capital autorisé non souscrit		
F. Parts non représentatives du capital		
dont :		
• détenues par l'établissement de crédit lui-même		
• détenues par ses filiales		
	Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachés

XIX. Ventilation bilantaire euros – devises

(en euros)	en euro	en devises (contrevaieur en euro)
Total de l'actif	791.592.443	52.565.300
Total du passif	809.128.738	35.029.005

XX. Opérations fiduciaires visées à l'art. 27 ter §1 alinea 3

(en euros)	Exercice
Postes concernés de l'actif et du passif	

XXI. État des dettes et engagements garantis

(en euros) <i>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement de crédit sur ses actifs propres</i>	<i>Hypothèques</i> (1)	<i>Gages sur fonds de commerce</i> (2)	<i>Gages sur d'autres actifs</i> (3)	<i>Sûretés constituées sur des actifs futurs</i> (4)
A) Pour sûretés de dettes et engagements de l'établissement de crédit 1. Postes du passif 2. Postes du hors bilan				
B) Pour sûretés de dettes et engagements de tiers 1. Postes du passif 2. Postes du hors bilan Dépôt gages et consignations			2.020.000	

(1) Montant de l'inscription ou valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure

(2) Montant de l'inscription

(3) Valeur comptable des actifs gagés

(4) Montant des actifs en cause

XXII. État des passifs éventuels et engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit (postes I et II du hors bilan)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
• Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées	0	0
• Total des passifs éventuels pour d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
• Total des engagements envers des entreprises liées		
• Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		

XXIII. Renseignements relatifs aux résultats d'exploitation (poste I à XV du compte de résultats)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. 1. RELEVÉ DES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
a) Nombre total de personnes inscrites à la date de clôture	91	121
b) Nombre moyen de personnes inscrites en équivalents temps plein	104,6	125
c) Nombre effectif d'heures prestées	177402	212.245
1 Bis. INTÉRIMAIRES ET TRAVAILLEURS MIS À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
a) Nombre total à la date de clôture		
b) Nombre moyen de personnes occupées en équivalents temps plein		
c) Nombre effectif d'heures prestées		
d) Frais liés à ces catégories de personnel		
2. FRAIS DE PERSONNEL		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	5.720.431	7.143.390
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	1.551.469	1.905.956
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	43.598	44.759
d) Autres frais de personnel	154.095	139.647
e) Pensions		
3. PROVISIONS POUR PENSIONS		
a) dotations (+)		
b) utilisations et reprises (-)		
B. 1. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventilation du poste XIV du compte de résultat si celui-ci représente un montant important		
Perception loyers	93.597	136.952
Rétrocession marge emprunt subordonné	193.729	193.200
Autres	578.107	258.895
2. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (poste XV du compte de résultats)		
• impôts et taxes	564.289	530.269
• autres charges d'exploitation	46.229	59.120
Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important		
C. RÉSULTATS D'EXPLOITATION RELATIFS À DES ENTREPRISES LIÉES		
Produits	518.405	608.797
Charges	3.017.784	4.319.618

(en euros)	Exercice		Exercice précédent	
	Sièges Belges	Sièges étrangers	Sièges Belges	Sièges étrangers
D. PRODUITS D'EXPLOITATION SELON LEUR ORIGINE				
I. Intérêts et produits similaires	31.110.139000		38.431.720	
III. Revenus de titres à revenu variable				
• D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable				
• et autres titres à revenu variable				
• De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation				
• D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	5.012		28.701	
IV. Commissions perçues	3.472.030		2.670.006	
VI. Bénéfices provenant d'opérations financières				
• du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	0		5.111	
• de la réalisation de titres de placement	339.618		0	
XIV. Autres produits d'exploitation	965.433		589.048	

Remarques:

En ce qui concerne les sièges étrangers, une ventilation par catégorie d'activité et marché géographique doit figurer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'établissement de crédit, ces catégories de marché diffèrent entre eux de façon considérable. Les postes III B. et C. du compte de résultats doivent en annexe au document normalisé, être ventilés géographiquement par référence au lieu du siège principal des entreprises concernées.

XXIV. Relevé des opérations hors bilan à terme sur valeurs mobilières, sur devises et autres instruments financiers non constitutives d'engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit au sens du poste II du hors bilan

(en euros) Types d'opérations	Montant en fin d'exercice	Dont opérations ne constituant pas des opérations de couverture affectée
1. Sur valeurs mobilières		
• achats et ventes à terme de valeurs mobilières et titres négociables		
2. Sur devises (a)	18.624.137	
• opérations de change à terme		
• swaps de devises et d'intérêts		
• futures sur devises		
• options sur devises		
• contrats de taux de change à terme		
3. Sur autres instruments financiers		
1. Sur intérêts (b)	64.625.226	
• swaps de taux d'intérêt		
• opérations interest futures		
• contrats à terme de taux d'intérêt		
• options sur taux d'intérêt		
2. Autres achats et ventes à terme (c)		0
• autres contrats d'options		
• autres opérations de futures		
• autres achats et ventes à terme		

(a) Montants à livrer

(b) Nominal/ Notionnel

(c) Prix d'achat/de vente convenu entre parties

XXV. Résultats exceptionnels

(en euros) A. Plus-values réalisées sur cessions d'actifs immobilisés à des entreprises liées Moins-values réalisées sur cessions d'actifs immobilisés à des entreprises liées B. Autres produits exceptionnels : (poste XVII.E. du compte de résultats) Ventilation de ce poste si celui-ci présente un montant important Autres charges exceptionnelles (poste XVIII.E. du compte de résultats) Ventilation de ce poste si celui-ci présente un montant important	Exercice	
---	----------	--

XXVI. Impôts sur le résultat

(en euros) A. VENTILATION DU POSTE XX.A. DU COMPTE DE RÉSULTATS 1. Impôts sur le résultat de l'exercice a. Impôts et précomptes dus ou versés b. Excédents de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif c. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste IV.B du passif) au titre de dettes fiscales 2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs a. Suppléments d'impôts dus ou versés b. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste IV du passif) ou provisionnés (portés au poste VI.A2. du passif) B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITÉS ENTRE LE BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS exprimé dans les comptes ET LE BÉNÉFICE TAXABLE ESTIMÉ, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts) C. INCIDENCE DES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (DANS LA MESURE OU CES INDICATIONS SONT IMPORTANTES POUR L'APPRÉCIATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT) 1. Latences actives : pertes fiscales cumulées, déductibilité des bénéfices taxables ultérieurs au 31.12.2004 2. Latences passives :	Exercice	
	37.131.965	

XXVII. Autres taxes et impôts à charge de tiers

(en euros) A. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, TAXES D'ÉGALISATION ET TAXES SPÉCIALES PORTÉES EN COMPTE : 1. A l'entreprise (déductibles) 2. Par l'entreprise B. MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS AU TITRE DE : 1. Précompte professionnel 2. Précompte mobilier	Exercice	Exercice précédent
	9.025	18.002
	123.650	118.532

XXVIII. Droits et engagements hors bilan non visés par les états repris dans cette section, ni par les postes de hors bilan

(en euros)	Exercice
<p>A. ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</p> <p>B. LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</p> <p>C. LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE</p> <p>La pension complémentaire est financée par des cotisations perçues sur les salaires des membres du Personnel et par une contribution patronale, ainsi qu'une dotation annuelle à un fonds de pension.</p> <p>Pensions dont le service incombe à l'établissement de crédit lui-même</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant estimé des engagements résultant pour l'établissement de crédit de prestations déjà effectuées • Bases et méthodes de cette estimation 	

XXIX. Relations financières avec

(en euros)	Exercice
<p>A. LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS</p> <p>B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT SANS ÊTRE LIÉES À CELUI-CI.</p> <p>C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITÉES SOUS B.</p> <p>A. 1. Créances existant à leur charge</p> <p>2. Passifs constitués en leur faveur</p> <p>3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur</p> <p>Conditions principales relatives aux postes A1, A2 et A3.</p> <p>B. 1. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux administrateurs et gérants • aux anciens administrateurs et anciens gérants 	<p>0</p> <p>301.295</p> <p>130.269</p>

Banca Monte Paschi Belgio S.A. Bilan social Au 31 décembre 2004

I. État des personnes occupées

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL				
	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partie (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en en équivalents temps plein (ETP) (exercice)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	102,40	2	103(ETP)	125(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	174.342	3.061	177.403 (T)	212.245 (T)
Frais de personnel (en milliers d'euros)	7.001	92	7.093(T)	8.853(T)
Avantages accordés en sus du salaire (en milliers d'euros)			435(T)	232(T)
2 A la date de clôture de l'exercice		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel		87	4	89
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée		77	4	79
Contrat à durée déterminée		9		9
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini				
Contrat de remplacement		1		1
c. Par sexe				
Hommes		57		57
Femmes		30	4	32
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de Direction		4		4
Employés		82	4	84
Ouvriers		1		1
Autres				
B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE				
	1. Personnel intérimaire		2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise	
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de personnes occupées				
Nombre effectif d'heures prestées				
Frais pour l'entreprise (en euros)				

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein

A. ENTRÉES			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	21	1	21,50
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	2	1	2,50
Contrat à durée déterminée	19		19
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes: primaire			
secondaire	6	1	6,50
supérieur non universitaire	4		4
universitaire	4		4
Femmes: primaire			
secondaire	1		1
supérieur non universitaire	3		3
universitaire	3		3
	<i>1. Temps plein</i>	<i>2. Temps partiel</i>	<i>3. Total en équivalents temps plein</i>
B. SORTIES			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	51	1	51,50
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	35	1	35,50
Contrat à durée déterminée	16		16
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes: primaire			
secondaire	1		1
supérieur non universitaire	19	1	19,50
universitaire	5		5
universitaire	2		2
Femmes: primaire			
secondaire	14		14
supérieur non universitaire	7		7
universitaire	2		2
d. Par motif de fin de contrat			
Pension	1		1
Prépension	24	1	24,50
Licenciement	6		6
Autres motifs	20		20

dont : le nombre de personnes qui continuent, au-moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

III. État concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI			
1. Mesures comportant un avantage financier (*)			
1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)			
1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps			
1.3. Interruption complète de la carrière professionnelle			
1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)			
1.5. Maribel social			
1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	113	113	155
1.7. Programmes de transition professionnelle			
1.8. Emplois services			
1.9. Convention emploi-formation			
1.10 Contrat d'apprentissage			
1.11 Convention de premier emploi			
2. Autres mesures			
2.1. Stage de jeunes			
2.2. Contrats de travail successifs conclu pour une durée déterminée			
2.3. Prépension conventionnelle			
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociales des travailleurs à bas salaires			
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :			
Total exercice	113	113	

IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes
Formation des travailleurs, à charge de l'employeur		
1. Nombre de travailleurs concernés	46	37
2. Nombre d'heures de formation suivies	764	498
3. Coût pour l'entreprise	76	46

V. Renseignements sur les activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat dispensées en vertu de la Loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs

	Hommes	Femmes
Activité de formation, d'accompagnement ou de tutorat		
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités		
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités		
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités		

(*) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant